

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. MICHEL GERMAIN, président
M. PIERRE ANDRÉ, commissaire
M. JACQUES LOCAT, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
PORTANT SUR LES ENJEUX LIÉS AUX LEVÉS SISMIQUES
DANS L'ESTUAIRE ET LE GOLFE DU SAINT-LAURENT**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 5

Séance tenue le 13 avril 2004 à 19 h
Centre civique de Cap-aux-Meules
460, Chemin Principal,
Cap-aux-Meules

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 13 AVRIL 2004

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DU COMITÉ D'EXPERTS.....	8
REPRISE DE LA SÉANCE	
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. ROGER CHEVARIE	16
Mme HÉLÈNE CHEVRIER.....	23
Mme LUCIE d'AMOURS.....	33
REPRISE DE LA SÉANCE	
M. JEAN-MICHEL LEBLANC	53
M. RAYMOND GAUTHIER.....	60
M. MICHEL ASSELIN	65
Mme CHRISTINE LAJOIE	76

SÉANCE DU 13 AVRIL 2004
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonsoir! Si vous voulez bien prendre place, nous allons débiter dans deux (2) petites minutes!

10 Mesdames et messieurs, bonsoir, bienvenue à cette première partie de l'audience publique portant sur les enjeux liés aux levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent.

15 Je suis Michel Germain, je préside cette commission d'enquête qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié au BAPE par le ministre de l'Environnement et leader adjoint du gouvernement. Je serai secondé par monsieur Pierre André et ainsi que par monsieur Jacques Locat qui agissent à titre de commissaire.

20 Je précise que nous avons été assermentés devant un juge de la Cour supérieure et que nous disposons de tous les pouvoirs et de l'immunité des commissaires en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête. De plus, nous nous sommes engagés à respecter le code d'éthique et de déontologie du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

25 Je tiens également à préciser que cette première partie d'audience est diffusée audio et en direct dans le site Internet du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca. Les séances prévues à Rimouski, de même que celles aux Îles-de-la-Madeleine, à Gaspé et à Sept-Îles seront donc accessibles en direct dans Internet. Alors je souhaite également la bienvenue aux internautes qui nous écoutent présentement.

30 Dans un premier temps, je vais vous donner un aperçu du déroulement de cette première soirée d'audience. Je vais d'abord prendre une dizaine de minutes pour expliquer les règles générales ainsi que la façon de procéder afin de permettre un débat éclairé, serein et respectueux.

35 Ensuite, je vous présenterai les personnes-ressources invitées et l'équipe du BAPE qui assistera la Commission. Suite à cela, le représentant du Comité d'experts sur les enjeux liés aux levés sismiques sera invité à présenter son équipe et le rapport produit par le Comité.

40 À la suite de cette présentation, il y aura une pause d'environ quinze (15) minutes et c'est à ce moment que se fera l'ouverture du registre, à l'arrière de la salle, pour ceux et celles qui désirent poser des questions. Au retour de la pause, les personnes inscrites au registre seront appelées dans l'ordre d'inscription à venir poser leurs questions.

45 Maintenant, je vais faire la lecture du mandat de la Commission rédigé dans une lettre adressée au président du BAPE, monsieur André Harvey, et signée par le ministre de l'Environnement du Québec, monsieur Thomas J. Mulcair.

50 "Je donne maintenant au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, en ma qualité de ministre de l'Environnement et en vertu des pouvoirs que me confère l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, de tenir une enquête et une audience publique sur la question des levés sismiques qui pourraient être réalisés dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent et des enjeux environnementaux qui y sont reliés. Je demande au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement d'examiner notamment les enjeux et les pistes de solutions qui ont été identifiés par les experts et de me recommander les avenues à privilégier dans une perspective de développement durable."
55

60 Le mandat de la Commission a débuté le 15 mars 2004 et est d'une durée de cinq mois et demi (5 ½). Le rapport du Bureau devra être remis au ministre de l'Environnement au plus tard le 31 août 2004. Le ministre doit rendre le rapport public dans les soixante (60) jours suivants.

65 Ce mandat n'est donc pas donné dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. C'est plutôt en vertu de l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement que nous aurons ensemble à discuter et à analyser les enjeux liés aux levés sismiques.

70 Cet article édicte entre autres que le Bureau a pour fonction d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre et de faire rapport à ce dernier de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en a faite. Il doit tenir des audiences publiques dans les cas où le ministre le requiert.

75 À l'instar de toutes les commissions du BAPE, nous examinerons ici dans une perspective de développement durable le mandat qui nous a été donné en appliquant la notion d'environnement retenue par les tribunaux supérieurs qui englobe les aspects biophysique, social, économique et culturel.

Rappelons certains événements ayant précédé la présente audience publique!

80 Ainsi, suite aux préoccupations soulevées par le public et des experts sur les effets environnementaux appréhendés de campagnes de levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent, le ministre de l'Environnement, monsieur Thomas J. Mulcair, et le ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, monsieur Sam Hamad, ont annoncé en décembre 2003 la création d'un Comité d'experts dont le mandat était d'identifier les enjeux liés aux projets de levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent, de faire le point sur l'état des connaissances scientifiques et de proposer des pistes de solutions.
85

90

Rappelons que le rapport du Comité a été rendu public le 5 mars 2004 dans le site Internet du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs et que le mandat de la Commission a débuté le 15 mars. Le rapport du Comité a été déposé par la Commission et est disponible dans les centres de consultation régionaux de même que dans le site Internet du BAPE.

95

Je vous rappelle que l'audience publique est divisée en deux (2) parties. La première partie débute ce soir et la Commission y siègera selon les besoins, c'est-à-dire nous prévoyons siéger demain en après-midi et en soirée, ainsi que ce soir. La Commission poursuivra ensuite ses séances, mentionnons que nous étions à Rimouski la semaine dernière et ensuite de cela, la semaine prochaine, nous allons poursuivre les séances à Gaspé les 19 et 20 avril, ainsi qu'à Sept-Îles les 21 et 22 avril.

100

Cette première partie d'audience permet à la population et à la Commission de poser des questions, d'obtenir des réponses du Comité d'experts et des compléments d'information ou des réponses de la part de personnes-ressources.

105

Cette première partie permet donc de mieux cerner les enjeux relatifs aux levés sismiques et à enrichir la connaissance sur le projet. Elle ne sert donc pas à entendre les opinions des participants mais plutôt d'entendre les questions qu'ils désirent poser. Cela ne veut pas dire qu'on ne veut pas entendre votre opinion, ça veut dire simplement dire qu'on veut l'entendre dans environ un mois, c'est-à-dire lors de la deuxième partie de l'audience.

110

Tel que mentionné précédemment, les séances d'audiences publiques de la première partie sont diffusées en audio et en direct dans le site Internet du BAPE. Des personnes de partout au Québec et d'ailleurs peuvent donc dès ce soir écouter les séances publiques.

115

En outre, le site Internet du BAPE offre, dans le cadre de ce mandat, la possibilité à ceux et celles qui le désirent d'acheminer des questions écrites à la Commission par courrier électronique. Ces questions permettront d'enrichir l'enquête en cours. Elles seront traitées et regroupées par l'équipe de la Commission et s'inscriront autant que possible dans le questionnement de la Commission, et les réponses seront données lors des séances. Sinon, elles seront acheminées, après traitement, par écrit aux experts concernés dans les jours suivants.

120

Il est donc possible d'utiliser le site Internet du BAPE pour poser des questions par courrier électronique à compter, donc c'était depuis le 5 avril, et nous allons laisser le système ouvert pour les questions par courrier électronique jusqu'au 30 avril 2004.

125

Lors de la deuxième partie de l'audience, prévue pour la mi-mai - les dates seront précisées ultérieurement - la Commission entendra l'opinion de ceux et celles qui le désirent. C'est lors de cette deuxième partie que les citoyens prendront position sur la question des levés sismiques.

130 Je vous demande d'ailleurs à toutes les personnes, et les groupes et organismes qui
souhaitent présenter un mémoire, de le signifier le plus tôt possible à la coordonnatrice de la
Commission, qui est à l'arrière de la salle, madame Danielle Dallaire. Ceci est important parce
que ça nous permet, ça facilite la logistique de la deuxième partie de l'audience. Ce qui est
important, c'est que Vous devrez faire parvenir vos mémoires avant le 14 mai et ce, afin de nous
135 permettre d'en faire une lecture attentive et appropriée avant le début de la deuxième partie.
Donc quelques jours avant, ça nous permet de le lire et de pouvoir préparer des questions que
nous aurions à poser aux gens qui viennent présenter les mémoires.

Lors de la présentation de votre mémoire, la Commission échangera avec vous afin de
bien comprendre votre position. Vous pouvez également déposer votre mémoire à la
140 Commission sans le présenter, les deux (2) options sont donc possibles. Vous devez
simplement le signaler à la coordonnatrice du secrétariat de la Commission.

Le mandat de la Commission comprend aussi, en plus de la tenue de l'audience publique,
un mandat d'enquête. La Commission a ainsi son propre questionnement qui est souvent fait
145 dans la foulée des questions que vous aurez initiées. Notez que ce questionnement pourrait se
compléter après la partie publique, donc la première partie des audiences. Dans ce cas, les
questions et réponses seront également déposées officiellement et deviendront accessibles dans
certains centres de consultation et sur le site Internet du BAPE.

150 Les documents relatifs au dossier, dont ceux qui seront déposés par la Commission dans
le cadre du mandat, peuvent être consultés au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque
centrale de l'Université du Québec à Montréal ainsi qu'eux endroits suivants: à la Bibliothèque de
l'Université du Québec à Rimouski; à la Bibliothèque du Cégep de la Gaspésie, au 96, Jacques-
Cartier à Gaspé; à la Bibliothèque municipale de Cap-aux-Meules, 315, chemin Principal, Îles-de-
155 la-Madeleine; et à la Bibliothèque Louis-Ange-Santerre, au 500, rue Jolliet à Sept-Îles.

Vous pouvez également consulter en tout temps le site Internet du BAPE à l'adresse
suivante: www.bape.gouv.qc.ca. Les étapes de la consultation seront également annoncées
dans la rubrique "À surveiller" du site Internet de la Commission. Les personnes n'ayant pas
160 accès à Internet peuvent consulter gratuitement le site du BAPE aux endroits suivants:
Bibliothèque municipale de Matane, au 520, avenue Saint-Jérôme à Matane; à la Bibliothèque du
Vieux-Couvent, au 99, place Suzanne-Guité à Richmond; à la Bibliothèque municipale Alice-
Lane, 6, avenue Radisson à Baie-Comeau; à l'Hôtel de ville de Tadoussac, au 162, rue des
165 Jésuites, à Tadoussac.

J'en profite également pour vous dire que la Commission a un devoir de neutralité,
d'impartialité et de réserve. Elle a le devoir d'agir équitablement avec tout le monde.

170 De plus, ce qui est dit en audience est enregistré, et les transcriptions seront disponibles
sur le site Internet du BAPE ainsi que dans certains centres de consultation environ une semaine
après la fin de la première partie de l'audience publique. Les bandes audio des séances seront

également archivées dans le site Internet du BAPE pendant dix (10) jours, le temps que soient publiées les transcriptions.

175 Après l'intervention du BAPE, à la suite de la deuxième partie de l'audience publique, l'enquête se poursuit. La Commission rédigera son rapport pour le ministre de l'Environnement, lequel rapport fera état de l'analyse de la Commission concernant les levés sismiques. Il comprendra des recommandations sur les avenues à privilégier dans une perspective de développement durable.

180 Maintenant, je vais expliquer comment nous allons procéder ce soir et pour les séances de demain. D'abord la disposition de la salle!

185 Bon, vous avez la Commission, constituée de moi-même, de monsieur Locat et de monsieur André, qui est devant vous. Vous avez à ma gauche la table des analystes, donc les gens qui travaillent avec nous. La table des personnes-ressources un petit peu plus loin. En avant ici, la table de la personne qui s'occupe des transcriptions, alors qui note tout ce que l'on dit.

190 À l'arrière, la table de l'équipe de la Commission, donc qui est à l'accueil. À ma droite, vous avez la table des représentants du Comité d'experts. Et enfin, la table centrale ici en avant, c'est à cette table que vous venez poser des questions.

195 L'inscription pour les questions, comme je l'ai dit tout à l'heure, se fait à l'arrière, auprès de la conseillère en communications. Le registre, pour ce soir, sera ouvert à la première pause. Le nombre de questions permises est de deux (2) par intervention, donc par personne, sans sous-question. Cette règle a pour but de permettre au plus grand nombre de participants de poser leurs premières questions. Vous avez la possibilité de vous réinscrire au registre pour des questions supplémentaires. Bien entendu, s'il devait y avoir beaucoup de personnes qui
200 s'inscrivaient rapidement au registre, nous pourrions faire une gestion quelque peu différente, parce qu'on serait peut-être obligé de fermer le registre un peu plus tôt, si on s'aperçoit, étant donné que plusieurs personnes sont inscrites, nous ne serions pas capable de pouvoir permettre à tout le monde de venir poser leurs questions. Donc on verra après la pause s'il y a beaucoup de gens.

205 Mais je ne dis pas ça pour vous empêcher d'aller poser des questions, donc vous êtes quand même fortement invités à aller vous inscrire au registre à l'arrière, après la pause.

210 Je vous demande d'éviter les préambules aux questions. Les seuls préambules acceptés sont ceux qui sont indispensables à la compréhension de la question.

 Bien entendu, mes collègues et moi pouvons intervenir en tout temps auprès des personnes-ressources et des représentants du Comité pour obtenir de l'information additionnelle dans la foulée de cette question.

215 Toutes les questions du public doivent m'être adressées, ceci s'applique également aux
réponses. Aucun échange direct ne doit se faire entre le public et les porte-parole, les
personnes-ressources; ceci, c'est pour éviter que des débats entre deux (2) personnes soient
initiés et qu'il y ait des répliques, alors maintenir une certaine fluidité, mais une certaine
220 dynamique aussi sans qu'il y ait de risque, comme je vous ai dit tout à l'heure, qu'il y ait des
échanges intempestifs qui surviennent.

Je dirigerai ensuite les questions aux personnes concernées. Il est possible que
j'adresse la question à une autre personne en plus de la personne initialement interpellée.

225 Il ne sera toléré aucune forme de manifestation d'approbation ou de désapprobation, de
remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes. La meilleure
façon de favoriser des débats sereins est de respecter les règles de procédure du BAPE.

230 Les questions qui ne peuvent être répondues immédiatement par le Comité d'experts ou
les personnes-ressources doivent l'être le plus tôt possible. Si la réponse ne peut pas être
donnée immédiatement, la Commission se chargera de l'obtenir lors d'autres séances ou encore
par écrit. Ces réponses font partie du dossier et seront disponibles publiquement.

235 Si une information ou certains documents demandés sont considérés comme
confidentiels par la personne qui doit les déposer, elle doit en faire part à la Commission au
moment où celle-ci en fait la demande. Si la Commission le décide, cette information doit lui être
transmise avec la mention "Confidentiel".

240 La Commission fixera une rencontre et entendra les représentations des personnes
concernées quant aux allégations de préjudices qui pourraient être encourus. Elle prendra
ensuite une décision écrite à l'effet de rendre publique en tout ou en partie ou de ne pas rendre
publique l'information.

245 Les personnes concernées bénéficieront d'un délai pour réagir à cette décision, à la suite
de quoi l'information sera rendue publique en tout ou en partie ou sera renvoyée à la personne
qui l'a fournie sans, bien entendu, que la Commission en tienne compte dans ses travaux.

250 Le participant – parce que tout le monde peut demander le dépôt de documents – le
participant qui désire déposer un document ou donner une information lors de l'audience
publique mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de cette information peut
s'adresser à la coordonnatrice du secrétariat de la Commission, qui se chargera de vérifier le tout
auprès de la Commission.

255 Je tiens à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est doté
d'une déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin
d'évaluer la qualité de nos services. Dans le but de nous aider à mieux vous servir, je vous
demande de bien vouloir remplir le questionnaire disponible à l'arrière à cet effet.

260

Maintenant, je vais passer à la présentation de l'équipe. Il me fait plaisir de vous présenter les membres de l'équipe de la Commission, alors à ma gauche, les analystes, Édith Bourque et Stéphanie Dufresne.

265

À l'arrière de la salle, notre conseillère en communications, madame Marie-Ève Chamberland, qui est à l'accueil. Et également notre coordonnatrice du secrétariat de la Commission, madame Danielle Dallaire.

270

Maintenant, je vais passer du côté des personnes-ressources qui sont ici ce soir. Alors pour le Comité d'experts qui est à ma droite, du ministère de l'Environnement, nous avons monsieur Robert Joly, ainsi que monsieur Pierre-Michel Fontaine.

Du côté du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, nous avons monsieur Jean-Yves Laliberté et monsieur Carol Cantin.

275

Pour les personnes-ressources, nous avons présente ici, de Pêches et Océans Canada, madame Selma Pereira.

Nous avons également, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, monsieur Maurice Gaudet.

280

Enfin nous avons, de Tourisme Québec, monsieur André Bois.

Veillez noter que demain, nous aurons également, en lien téléphonique, c'est-à-dire de treize heures (13 h) à seize heures (16 h), il y aura possibilité d'adresser des questions à monsieur Michel Gilbert, de Pêches et Océans Canada, qui sera disponible au téléphone.

285

Et du côté de la Société de la faune et des parcs du Québec, nous aurons monsieur Jean-Pierre Le Bel, qui sera également en mesure de répondre à des questions.

290

Nous avons aussi différents contacts, nous avons demandé des personnes-ressources, par écrit, donc des contacts écrits, à qui on peut adresser des questions écrites. Je vais entre autres nommer, nous avons des personnes-ressources auprès d'Environnement Canada, de la Garde côtière canadienne et de l'Office national de l'énergie.

295

Nous pourrions bien entendu adresser des questions à d'autres personnes selon les besoins de la Commission et du public, s'il y avait d'autres questions qui étaient posées, qui sont hors du champ de compétence des personnes que nous avons mentionnées.

300

Alors ceci met fin au discours d'ouverture, je vais céder la parole au Comité. Le Comité va nous faire une présentation de quelques minutes en rapport avec le rapport qu'il a déposé dernièrement, au mois de mars. Donc je vais laisser monsieur Robert Joly prendre la parole.

PRÉSENTATION DU COMITÉ D'EXPERTS

PAR M. ROBERT JOLY:

305 Merci monsieur le Président.

 Alors nous allons procéder à la présentation du rapport du Comité d'experts, il s'agit d'une présentation succincte du contenu du rapport pour aller directement au contenu principal du rapport.

310 La présentation procédera selon six (6) chapitres: le premier, une explication sur l'origine du Comité d'experts qui a été mandaté pour réaliser le rapport. Une description de la zone d'étude qui a fait l'objet de l'examen par les experts. Une présentation du potentiel en hydrocarbures présent dans l'estuaire et dans le golfe du Saint-Laurent. Une description des techniques utilisées pour les levés sismiques en général. Et enfin, les enjeux qui sont associés à la conduite des levés sismiques. Ainsi que les pistes de solutions qui ont été dégagées par le Comité d'experts.

320 L'origine du Comité d'experts, en fait, il tient au fait qu'il y a un potentiel en hydrocarbures qui a été identifié dans le golfe et dans l'estuaire du Saint-Laurent, et ce potentiel a conduit à examiner de façon plus précise le potentiel en question, c'est-à-dire vouloir le quantifier de façon plus précise en procédant entre autres à des levés sismiques.

325 Alors donc, il y avait un programme qui a été prévu de levés sismiques à l'automne 2002, qui a fait l'objet de beaucoup de préoccupations, d'une part parce qu'il impliquait la société d'État Hydro-Québec, et d'autre part parce qu'un projet précis avait été présenté pour une demande de permis à l'Office national de l'énergie.

330 Ces deux (2) événements ont provoqué beaucoup de réactions, et les ministres de l'Environnement et des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs ont été saisis de beaucoup de préoccupations de la part du public, ce qui les a amenés à prendre la décision de faire un examen public de cette situation, donc de la manière dont on peut conduire les levés sismiques.

335 Les audiences publiques, pour pouvoir les éclairer, de façon à ce qu'on puisse mieux connaître les contenus, les audiences ont été précédées d'un examen par un Comité d'experts, l'idée étant ici de faire état des connaissances sur les levés sismiques, donc les connaissances sur la façon de les conduire et aussi, ce qui est connu sur leurs impacts potentiels sur le milieu. Et donc le Comité d'experts a été mis en place en décembre 2003.

340 Je vais passer la parole pour le moment à Jean-Yves Laliberté pour la suite.

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

345

Bonsoir, Jean-Yves Laliberté, du ministère des Ressources naturelles.

350

Quel a été le mandat du Comité d'experts, eh bien, dans un temps assez court, les experts devaient faire l'état des connaissances, donc en ce qui concerne les levés de sismique réflexion un peu partout. Donc il devait faire une recherche dans la littérature pour voir ce qui se faisait ailleurs.

355

Et après avoir fait cette recherche-là, les experts devaient évidemment cerner les principaux enjeux associés à la réalisation des levés sismiques, et finalement, ils devaient proposer des pistes de solutions.

360

Les experts qui ont été mandatés par le gouvernement sont monsieur Jean-Claude Brêthes, de l'Institut des sciences de la mer de Rimouski; monsieur Brêthes était responsable du côté tout ce qui s'appelle poissons. Monsieur Ronald Greendale, consultant pour Genivar, a été responsable pour les mammifères marins; monsieur Bernard Long, de l'Institut national de la recherche scientifique, était le géophysicien spécialisé en levés sismiques; et monsieur Peter Simpkin, de Halifax, était le physicien spécialiste en acoustique marine.

365

La localisation de la région à l'étude, les experts avaient le mandat de regarder l'impact des levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent. La région était limitée à l'ouest par l'embouchure de la rivière Saguenay et à l'est par disons la frontière interprovinciale.

370

On remarque ici la ligne, c'est la Proclamation royale de 1763, qui dit que le fédéral a juridiction ici et le provincial a juridiction de l'autre côté. Donc essentiellement, c'est l'estuaire, le golfe du Saint-Laurent, c'est là que les experts ont concentré leurs études.

375

Le potentiel en hydrocarbures de la zone ! Bien évidemment, au Québec, on a identifié des bassins sédimentaires qui sont propices à l'exploration pétrolière et gazière. Les bassins sédimentaires qui sont propices, on les retrouve, ça part de l'ouest du Texas, si on veut, et ça monte le long de la côte des États-Unis, du Canada, et ça longe le Saint-Laurent pour se terminer à Terre-Neuve.

380

Donc partout le long de cette ancienne ligne côtière là, on retrouve des gisements d'hydrocarbures, et puis le Québec ne fait pas exception à la règle. Et récemment, on a découvert, dans les bassins avoisinants, tout particulièrement dans l'état de New York, on retrouve des gisements de gaz naturel, là, très très très significatifs. Et de l'autre côté, à Terre-Neuve, on a découvert des gisements de pétrole intéressants aussi. Et on se situe entre les deux (2), et c'est la raison pour laquelle les compagnies d'exploration désirent vérifier s'il y a un potentiel au Québec.

385

Et dans le passé, il y a déjà eu des levés sismiques, et qui ont permis de trouver des structures disons favorables aux accumulations des hydrocarbures dans le golfe et l'estuaire. Par contre, les techniques d'exploration étaient pas sophistiquées comme aujourd'hui, et aujourd'hui, on tente de retourner pour avoir une meilleure image. Et la façon d'avoir une
390 meilleure image de ce qui se passe sous nos pieds, bien, c'est de faire une espèce d'échographie de la croûte terrestre. C'est le même principe que l'échographie, sauf que les fréquences sont pas les mêmes, les ondes sont pas les mêmes.

Essentiellement, ce que ça prend, ça prend un navire, avec une source d'énergie. C'est
395 une source qui envoie une impulsion sonore, une onde de compression. Cette énergie-là, elle descend dans l'eau, rencontre le fond marin et pénètre dans la couche sédimentaire. Et à chaque fois que l'onde rencontre une couche sédimentaire différente, il y a une partie de l'onde qui remonte à la surface et qui est enregistrée par une série d'hydrophones, qui sont ni plus ni moins que des oreilles qui enregistrent le retour de l'onde des millions de fois et donnent un
400 signal. Donc un bateau, une source d'énergie, des récepteurs, c'est tout ce que ça prend.

Je mentionnais qu'il y a déjà eu des levés géophysiques dans le passé, si on regarde dans la partie québécoise du golfe et de l'estuaire, il y a eu trente-trois mille kilomètres
405 (33 000 km) de sismiques qui ont été acquis dans le passé.

Je dois mentionner que les derniers levés ont été acquis dans la région de Mécatina-banc Beaugé, en 1983. Et en 2002, la structure de Old Harry, ici, un levé qui a été effectué du côté Terre-Neuve, et il y a des petits bouts de lignes qui ont été acquises du côté québécois.

Maintenant, quels sont les enjeux. Bien, les deux (2) grandes catégories d'enjeux que les experts ont déterminées, ce sont les enjeux socioéconomiques et ainsi que les enjeux
410 environnementaux.

Comme enjeux socioéconomiques, évidemment il y a la mise en valeur des hydrocarbures au Québec, ce que ça représente. La majorité du gaz qu'on utilise provient de
415 l'Ouest canadien; donc on utilise au Québec deux cent mille (200 000) BCF, ça c'est deux cent mille milliard de pieds cubes (200 000 G pi³) de gaz naturel, et pour le pétrole, la majorité du pétrole qu'on utilise au Québec provient de la mer du Nord. Donc on n'est vraiment pas autosuffisant.

Ce que ça représente aussi, ça représente des revenus pour le gouvernement, ça représente des revenus pour tout le monde. Ça peut relancer le développement économique régional lorsqu'il y a découverte significative d'hydrocarbures, et évidemment, le développement
420 industriel associé.

Les autres enjeux, les pêcheries. Dans le golfe et l'estuaire, c'est important de maintenir la ressource, c'est important de maintenir les activités de pêche, c'est très important, les gens
425

l'ont signifié. Et une nouvelle activité, qui est le récréotouristique, doit également être maintenue, parce qu'elle a des retombées économiques intéressantes.

430

Et je vais laisser Robert poursuivre.

PAR M. ROBERT JOLY:

435

Alors parmi les enjeux environnementaux, un des plus importants qui a été identifié, c'est celui sur l'impact potentiel sur les mammifères marins. La raison en est relativement simple, les mammifères marins utilisent largement les sons aussi pour se localiser, pour communiquer entre eux, pour trouver la nourriture, et donc, les levés sismiques ont le potentiel de modifier leur comportement, mais également aussi, lorsque les impacts se produisent à courte distance de mammifères marins, ils peuvent aussi affecter l'intégrité physique, donc les structures de l'oreille des baleines en particulier et donc forcément avoir un impact qui pourrait être permanent.

440

Dans le cas des modifications de comportements, bien, il s'agit de comportements qui pourraient se faire sentir à assez grande distance par rapport aux zones où sont conduits les levés sismiques, les baleines pourraient éviter par exemple ces zones en cherchant à ne pas s'approcher des endroits où les levés sismiques sont réalisés. Et ça pourrait affecter éventuellement soit les déplacements vers les zones d'alimentation ou des recherches de congénères par exemple.

445

Également aussi, une des raisons principales de l'inquiétude des experts vient surtout du fait qu'il y a certaines espèces de mammifères marins qui sont en péril, certaines ont le statut menacées, donc sont en péril, le rorqual bleu, le béluga par exemple et donc, dans ce cas-là, il y avait une préoccupation particulière parce que tout effet qui pourrait affecter la population de ces espèces voudrait être évité évidemment.

450

455

Les mêmes effets peuvent aussi se produire sur d'autres animaux, les poissons aussi peuvent être affectés par les sons, particulièrement parce qu'ils possèdent une vessie natatoire, donc une cavité d'air qui peut réagir avec les pressions qui sont émises par les levés sismiques et qui peuvent entraîner, à courte distance, peuvent aussi entraîner des dommages physiques mais aussi surtout des comportements de déplacement qui pourraient nuire par exemple aux pêcheries.

460

Les crustacés sont une préoccupation, bien qu'ils n'aient pas de vessie natatoire, mais parfois, ils sont à des profondeurs relativement faibles, alors il peut y avoir une préoccupation pour les effets sur les crustacés, d'autant plus que les pêcheries reposent aussi aujourd'hui beaucoup sur les crustacés.

465

Et finalement, du côté des invertébrés, comme par exemple le plancton qui sert de nourriture aux baleines en particulier et à d'autres espèces, il peut être affecté directement aussi par l'impact de sondages sismiques.

470

475 Parmi les autres enjeux environnementaux plus globaux, la biodiversité en est un important, parce que le golfe représente quand même une zone très importante, c'est une zone un peu fermée sur elle-même, dans laquelle on assiste à des phénomènes importants de remontées d'eau qui amènent des nutriments qui font en sorte que la zone est très productive, et donc les activités qui sont conduites dans le golfe doivent essayer autant que possible de ne pas affecter cette biodiversité. Donc un des enjeux, c'est de la préserver, de façon à préserver aussi les activités qui en dépendent.

480 Les experts ont aussi noté qu'au niveau de la gestion de ces activités-là, au plan de la gestion des activités, il y avait un problème par rapport aux instruments légaux de protection, qui sont pas distribués de façon disons très uniforme. D'un côté, il y a certains processus qui ont été mis sur la place publique par exemple par le fait que le projet de la compagnie GSI est examiné par l'Office national de l'énergie dans le cadre d'une législation fédérale, par contre du côté québécois, la Loi sur la qualité de l'environnement ne les encadre d'aune manière, il y a pas d'encadrement particulier, il est pas nécessaire d'avoir d'autorisation pour réaliser ces activités-là, 485 et il n'y a pas non plus de processus d'évaluation environnementale. Par contre, il y a quand même des autorisations nécessaires en vertu de la Loi sur les mines. Mais l'encadrement environnemental est absent.

490 Et enfin, une dernière préoccupation au niveau des enjeux, c'est du fait que les connaissances sur les effets réels des sondages sismiques sur le milieu en général, sur les mammifères marins ou les poissons sont relativement fragmentaires, sont pas nécessairement très bien développées, et ça mène à beaucoup d'incertitudes quant à l'effet réel. Il y a beaucoup de préoccupation, il y a beaucoup d'appréhension, mais peu de certitude quand aux effets réelles 495 sur la vie.

500 Donc les experts ont examiné ce qui est pratiqué de façon générale par les pays ou les entreprises qui mènent des sondages sismiques et ont établi une liste de mesures d'atténuation qui pourrait être mise en oeuvre pour encadrer ces activités de levés sismiques de façon à en limiter au maximum les effets négatifs.

505 On trouve parmi ces mesures, et là ici, il s'agit pas d'une liste exhaustive mais bien d'une liste choisie, des mesures comme un couloir de sécurité, qui consiste à établir une largeur de part et d'autre du bateau, à l'intérieur de laquelle, par des observations, va faire en sorte qu'on ne conduira pas de levés sismiques s'il y a présence de mammifères marins. Donc avec des observations, on peut s'assurer que dans un corridor donné, il y a pas de mammifères et s'il y en a un qui s'approche, alors on prend une mesure, soit qu'on diminue la puissance, soit qu'on diminue la vitesse, soit qu'on arrête les sondages sismiques.

510 Une autre façon de faire, c'est de procéder par un démarrage progressif, c'est-à-dire de pas commencer à pleine puissance mais de commencer avec des puissances faibles, de façon encore là à avertir dans le milieu que les sondages vont commencer, à permettre à des

mammifères marins qui seraient en approche de pouvoir s'en éloigner avant que le sondage commence véritablement.

515

Une autre mesure proposée, celle d'éviter les habitats critiques. Il y a plusieurs zones qu'on peut identifier dans le golfe qui sont des zones importantes en particulier pour l'alimentation, pour les migrations, et il s'agit ici d'essayer d'éviter ces habitats-là pour faire en sorte justement de ne pas s'approcher de zones géographiques dans lesquelles il y a des activités importantes qui sont conduites par les animaux.

520

Parmi les autres mesures, bien, comme on l'a vu, il y a une absence d'encadrement légal, alors une mesure proposée pourrait être de mettre en place un cadre environnemental pour la conduite de ces activités.

525

Bien sûr, aussi, de façon fondamentale, il faut s'assurer que notre base de connaissances soit accrue, de façon à mieux évaluer les impacts potentiels de ces activités-là et être en mesure de prendre de meilleures décisions.

530

Et enfin, dans le contexte justement d'incertitude et de manque de connaissances, les experts proposent aussi de s'appuyer sur le principe de précaution pour examiner ce type d'activités.

535

En conclusion donc, une des conclusions du rapport du Comité d'experts, c'est que les experts sont préoccupés par la gestion intégrée des ressources et donc, de faire en sorte de ne pas affecter de façon globale les activités du golfe, donc de favoriser une utilisation durable des ressources, en assurant une protection des écosystèmes et en améliorant la qualité de vie des communautés côtières.

540

Je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

545

Alors avant de passer à la pause et à l'ouverture du registre, je vais mentionner deux (2) points.

550

Tout à l'heure, j'ai fait un oubli, nous avons un stagiaire qui s'est joint à l'équipe de la Commission aujourd'hui même, qui est monsieur Nicolas Gagnon, alors je voulais souligner sa présence également.

Également, étant donné que nous avons siégé la semaine dernière à Rimouski, il y a différentes informations qui ont été déposées, ou des informations qui étaient attendues, bon, du côté des personnes qui étaient grosso modo à Rimouski la semaine dernière, qui sont susceptibles d'avoir des documents, du côté des gens du Comité, je vais faire un petit tour, voir si

555 le Comité a des informations additionnelles ou des documents à déposer depuis la semaine dernière.

Alors je vais laisser la parole en premier à monsieur Joly. Est-ce que vous avez des documents à déposer suite à la semaine dernière, ou des informations additionnelles à fournir ou
560 à mentionner?

PAR M. ROBERT JOLY:

Les documents ont été déposés jeudi dernier pour ce qui est des présentations, les
565 présentations qui sont faites ici et également les présentations thématiques.

Et aussi, on a amorcé l'examen d'encadrement légal qui existe sur la côte est américaine et dans la mer du Nord, à la demande de la Commission. Alors ces travaux-là sont amorcés, on a pris des contacts déjà et je vais avoir des informations plus précises au cours de la semaine, en
570 retour de ces pays.

PAR LE PRÉSIDENT:

Il y avait aussi un tableau synthèse qui avait été demandé au sujet des mesures
575 proposées par le Comité, les mesures d'atténuation.

PAR M. ROBERT JOLY:

Le tableau est pratiquement complété, alors on a repris les mesures d'atténuation qui
580 apparaissent dans le rapport du Comité d'experts, en y expliquant quels sont les objectifs visés par chacune de ces mesures et aussi, en expliquant les limites d'application de chacune des mesures, comme demandé. Donc c'est fait à partir du contenu du rapport d'experts et il sera prêt demain matin.

585 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait.

Monsieur Laliberté, de votre côté, avez-vous d'autres éléments à apporter à l'attention de
590 la Commission et du public?

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

595 Monsieur le Président, on voulait avoir monsieur Peter Simpkin en ligne, je sais que ce soir, il essaie de me rejoindre. Donc j'imagine que demain, j'aurai plus de détails à ce sujet-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

600 Je vous remercie. Monsieur Simpkin est un expert en acoustique, donc si ça fonctionne, demain on aura l'occasion de l'avoir quelques minutes, une dizaine de minutes au téléphone, on pourra échanger avec lui sur certaines questions.

605 Au sujet des éléments de connaissances justement sur les éléments de base en acoustique, dans un tableau, il était question de faire un peu d'information, est-ce que monsieur Simpkin va répondre aux questions ou est-ce qu'il va déposer également de l'information à ce sujet, au sujet des mesures, de conventions de mesures pour...

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

610 Dans la période pascale, ça a été impossible de rejoindre monsieur Simpkin, et il est au fait des demandes, et aussitôt qu'on est en contact avec lui, on pourra préciser.

PAR LE PRÉSIDENT:

615 Je vous remercie.

620 Alors maintenant, nous allons faire une pause de quelques minutes, alors ça va permettre l'ouverture du registre à l'arrière; les gens qui désirent venir adresser des questions à la Commission et aux personnes-ressources, autrement dit, pourront à ce moment-là le faire. Et lorsque nous allons reprendre, je vais appeler les gens dans l'ordre d'inscription.

Alors bonne pause!

625

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

**REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS
ROGER CHEVARIE**

630

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors si vous voulez bien prendre place, nous allons commencer pour les questions.

635

Alors avant d'inviter la première personne inscrite au registre à venir adresser ses questions à la Commission, je vais mentionner que la Commission dépose un document fait par La Société royale du Canada, L'Académie canadienne des sciences, des arts et des lettres, un document daté de février 2004, intitulé "Report of the Expert Panel on Science Issues Related to Oil and Gas Activities Offshore British Columbia". Alors c'est un document préparé pour la

640

Colombie-Britannique, c'est un rapport d'un groupe d'experts mandatés pour regarder l'ensemble des activités relatives à l'exploration pétrolière et gazière ainsi qu'à l'exploitation dans la région de la Colombie-Britannique.

645

Alors la Commission dépose ce document-là, ça signifie qu'il va être disponible dans plusieurs de nos centres de consultation en copie papier, mais il va être également disponible via le site Internet de la Commission, qui est à l'intérieur du site Internet du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

650

Je vais maintenant inviter monsieur Roger Chevarie à venir s'asseoir à l'avant.

Bonsoir monsieur.

PAR M. ROGER CHEVARIE:

655

Bonsoir. Permettez-moi, en l'absence de monsieur le maire des Îles, et à titre de maire suppléant, de vous souhaiter la bienvenue chez nous et également de vous remercier d'avoir choisi de tenir des séances publiques sur le territoire même des Îles-de-la-Madeleine.

660

Si vous me le permettez, monsieur le Président, j'ai un petit préambule avant de poser mes deux (2) questions.

PAR LE PRÉSIDENT:

665

Je vais vous demander d'être quand même relativement bref, s'il vous plaît.

PAR M. ROGER CHEVARIE:

Oui, on va essayer!

670 Vous pouvez constater ce soir, quand même, par la présence importante à cette séance publique, à quel point ce dossier d'exploration et d'exploitation gazières et pétrolières dans le golfe autour des Îles, et entre autres la question des relevés sismiques nous préoccupe et même, nous inquiète au plus haut point.

675 Je suis convaincu, vous aurez au cours des prochains jours l'occasion de le constater, au fil des questions qui seront soulevées par différents intervenants. Ces inquiétudes, vous le comprendrez, s'expliquent du fait de la localisation des Îles en plein centre du golfe et notre lien étroit avec les eaux qui nous entourent et qui assurent notre existence comme nos activités.

680 Nous sommes, si vous me permettez l'expression, les habitants du golfe. Ce titre d'habitants, d'occupants des lieux, nous le partageons avec les autres communautés côtières de la Gaspésie, de la Basse-Côte-Nord, Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve, qui ceignent le golfe, et dont nous occupons le centre.

685 Ces inquiétudes se justifient également de par la vulnérabilité de notre environnement, que nous croyons bien sûr utile ici de démontrer, de même que par la fragilité de notre économie, laquelle repose sur l'exploitation des ressources de la mer ainsi que sur le tourisme.

690 À ce sujet, il nous semble suffisant de mentionner que la pêche touche directement ou indirectement près de soixante-quinze pour cent (75 %) de notre population, et que pêche et tourisme combinés se traduisent par des retombées de plus de cent millions (100 M\$) annuellement, pour une population de treize mille (13 000) habitants.

695 Devant ces projets d'exploration et d'exploitation gazières et pétrolières, il semblait essentiel aux yeux des divers intervenants socio-économiques de notre milieu que notre collectivité se concerte et se mobilise afin d'avoir le meilleur éclairage possible. C'est pourquoi nous avons convenu de mettre sur pied un comité de travail sous le leadership de la Municipalité des Îles, dont les mandats sont les suivants!

700 Dans un premier temps, recueillir et de rendre accessible l'information sur ces projets;

Ensuite, identifier les enjeux que posent ces projets, ainsi que les valeurs à promouvoir en termes de développement des ressources marines, de l'environnement et du tourisme;

705 Et enfin, élaborer si possible une position commune dans ce dossier.

710 Ce comité de travail, qui agit à titre de comité aviseur de la Municipalité dans ce dossier, regroupe une quinzaine de représentants, d'organismes socio-économiques et environnementaux de notre collectivité, chacun de ces organismes demeurant toutefois libre à son opinion et à ses prises de position relativement à ce dossier.

715

Nous espérons que ces audiences publiques permettront à notre population de mieux situer l'ampleur de ces projets des relevés sismiques jusqu'à une potentielle exploitation, de même que de mieux cerner les impacts ou retombées de cette nouvelle avenue de développement.

720

Nous souhaitons également que la Commission que vous présidez aborde ce dossier dans une vision large, car pour nous, cette étape des relevés sismiques que vous avez le mandat d'évaluer est indissociable de celle d'une éventuelle exploitation.

Enfin, nous espérons qu'au bout de cette démarche, avec sérénité, que notre population pourra accueillir ou rejeter ce projet en toute connaissance de ses impacts.

725

Cette mise en situation vous permettant de saisir l'état d'esprit de notre population face à ces projets, je vais y aller de deux (2) questions!

730

La première s'adresse aux membres de votre Commission et à vous, monsieur le Président: de quelle façon votre Commission aborde-t-elle son mandat? À l'issue de sa démarche, entend-elle limiter ses recommandations à la seule question des relevés sismiques ou sachant que ces relevés peuvent se traduire par une exploration, éventuellement une exploitation des ressources gazières et pétrolières, entend-elle soumettre des recommandations sur ces éventuelles phases.

735

PAR LE PRÉSIDENT:

Ce que je peux vous dire sur les recommandations, bien entendu, le BAPE donne des avis; habituellement, lorsque le ministre mandate le BAPE, c'est pour avoir l'avis du BAPE sur une question soulevée par le ministre de l'Environnement.

740

Dans ce cas-ci, bien entendu, le ministre nous a demandé non seulement de donner un avis, mais de faire des recommandations. C'est que la plupart du temps, comme je vous dis, le BAPE se limite à un avis, dans ce cas-ci, on va un peu plus loin, on fait des recommandations.

745

Bien entendu, le ministre nous a demandé de faire des recommandations relatives aux levés sismiques. Cependant, dans nos rapports, les rapports du BAPE font toujours large part des préoccupations de la population. Alors c'est bien certain que c'est des éléments qui vont, l'ensemble des préoccupations de la population vont être des éléments qui vont être mis à l'intérieur du rapport de la Commission. Alors c'est des choses qu'on devra regarder.

750

Mais comme je vous dis bien, du côté recommandations, c'est clair, notre mandat, qu'est-ce que vous voulez, vraiment c'est clair, les enjeux liés aux levés sismiques.

755

Bien entendu, on peut, dans un certain sens, regarder qu'est-ce qu'on veut dire par enjeux, de manière aussi large; parce que l'enjeu de faire des levés sismiques, ça mène à des choses, aussi. Donc on comprend bien cet aspect-là.

760

Donc sans vous dévoiler la façon que la Commission va rédiger son rapport, mais ça peut vous donner déjà certaines indications sur la façon qu'on examine les choses.

765

Il faut bien aussi comprendre, comme j'ai mentionné dans le discours d'ouverture, que le BAPE et les commissions du BAPE examinent les dossiers dans une perspective, un, de développement durable et également aussi, selon la notion large de l'environnement, alors qui tient compte aussi des aspects humains autant que biophysiques.

770

Alors si on met tout ça ensemble, on peut s'attendre normalement que les rapports cherchent à tenir vraiment compte de l'ensemble des préoccupations des gens, soyez assurés de ça. Et de l'autre côté, comme je me répète, bien entendu, nous avons le côté recommandations également à respecter.

C'est ce que je peux répondre à ce stade-ci.

PAR M. ROGER CHEVARIE:

775

Ma seconde question, bon, c'est probablement plus à l'intention des gens du ministère des Ressources naturelles: existe-t-il, en regard de ces projets d'exploration, dont les relevés sismiques, et d'exploitation des ressources gazières et pétrolières de l'estuaire et du golfe, un comité interministériel; si oui, qui en fait partie et quel est son mandat et ses responsabilités?

780

Hydro-Québec en fait-il partie, et surtout, dernière sous-question, quelle est la place accordée aux communautés côtières ou maritimes et groupes concernés par ce projet vivant soit dans l'estuaire ou dans le golfe Saint-Laurent? Une communauté comme la nôtre a-t-elle une place et laquelle, au sein du processus qui doit mener à une décision relativement à ces projets.

785

PAR LE PRÉSIDENT:

790

Alors votre question porte sur l'ensemble bien entendu du processus d'exploration, donc quelle est la place – bon, on pourrait répondre en deux (2) volets: de quelle façon fonctionne actuellement le programme d'exploration pour disons "offshore", côtière, et deuxièmement, quel est le processus de consultation qui est prévu à l'intérieur de ce fameux processus-là.

Monsieur Laliberté.

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

795

Monsieur le Président, lorsqu'en 2002, la compagnie GSI a fait une demande auprès de l'Office national de l'énergie, elle a consulté certains intervenants du milieu pour sonder le puits et pour cueillir le maximum d'information. Mais comme le levé n'a pas eu lieu en 2002, ils n'ont pas poursuivi, si on veut, leur tournée en 2003.

800

PAR LE PRÉSIDENT:

805

Mais de façon plus spécifique, je pense que la question de monsieur Chevarie s'adressait dans l'ensemble du processus, un, est-ce qu'il y a un comité interministériel autre que le Comité ici d'experts, qui regroupe des gens du ministère de l'Environnement et du ministère des Ressources naturelles, est-ce qu'il existe une table quelconque, au gouvernement, qui regrouperait différents ministères qui s'intéressent à la question de l'exploration?

810

Par exemple on sait, bon, en 2002, Hydro-Québec a produit un document qui était un plan, à l'époque; par exemple, qu'en est-il de ce plan-là? Par exemple, qu'en est-il de l'implication d'Hydro-Québec, actuellement, à l'intérieur des projets de recherche pétrolière et gazière.

815

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

820

Bon, il y a un mandat qui a été confié par le gouvernement à Hydro-Québec, pour évaluer le potentiel pétrolier et gazier dans l'est du Québec. Hydro-Québec ont, à ce jour, réalisé certains travaux, notamment sur l'île d'Anticosti, et à chaque fois qu'Hydro-Québec ou une compagnie désire mener des activités d'exploration, les gens du milieu sont consultés, le ministère de l'Environnement est consulté, le ministère des Forêts est consulté, à peu près tout le monde est consulté. Parce que ces gens-là doivent s'enquérir d'une foule d'autorisations.

825

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

830

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

Monsieur Laliberté, si je comprends bien, il n'existe pas de comité interministériel sur le développement du gaz naturel?

835

PAR M. CAROL CANTIN:

Oui, si vous permettez, effectivement, il n'y a pas de comité de ce type-là, parce qu'une des missions, des mandats du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs,

c'est de procéder à la mise en valeur des ressources qui sont sur son territoire. Ça comprend les hydrocarbures et il le fait en vertu de la Loi sur les mines qui lui dit, qui décrit les conditions dans lesquelles le gouvernement doit évoluer.

840

Donc il n'y a pas, en tant que tel, de comité interministériel pour la mise en valeur, comme il n'y en a pas dans la plupart des domaines, quand c'est un domaine assez précis comme celui-là. Il pourrait y en avoir à un moment donné, dans le cas où une entente serait éminente, pourrait être signée avec le gouvernement fédéral pour une mise en valeur conjointe des hydrocarbures.

845

Pour l'instant, ce n'est pas le cas, ce ne sont que des discussions entre les deux (2) gouvernements qui interpellent principalement, les principaux ministères concernés, Ressources naturelles Canada, le ministère des Ressources naturelles du Québec. Donc il n'y a pas vraiment de comité, pour l'instant, non, pour faire en sorte, tant au niveau terrestre qu'en niveau marin, qu'il y ait des mises en valeur. Le ministère des Ressources naturelles le fait en vertu de son mandat.

850

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

855

Monsieur Cantin, est-ce que vous êtes au courant, dans d'autres situations, de l'existence de groupes de ce type-là, comités de concertation ou de regroupements de personnes intéressées qui impliquent autant les responsables dans les régions que les différentes parties impliquées?

860

PAR M. CAROL CANTIN:

Bien, il y a sûrement des dossiers gouvernementaux qui interpellent plusieurs ministères, je pense entre autres au débat sur les régions ou le rôle des régions, qui interpelle les ministères, à peu près tous les ministères à vocation économique, sociaux et culturels. Oui.

865

Mais en ce qui regarde la mise en valeur, les mises en valeur des ressources d'hydrocarbures, non, il y a pas de comité. Mais il y en a bien sûr dans d'autres secteurs où cela semble nécessaire.

870

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc on semble comprendre, il n'existe pas de mécanisme formel de consultation, pas de comité interministériel, ni de mécanisme formel de consultation des communautés locales, à l'heure actuelle, pour la partie québécoise du golfe; c'est ce qu'on doit quand même comprendre.

875

Du côté du Comité, bien entendu, il y a un volet, à l'intérieur du rapport du Comité, vous avez un volet qui était les aspects juridiques, de juridiction. Au-delà des différentes revues

880 d'informations que vous avez au niveau de l'application des lois et des modifications éventuelles
à certaines lois, de mémoire, dans ce rapport-là, est-ce que vous avez exploré la possibilité de
former des genres de comités relativement permanents pour consulter la population, des
communautés locales, en rapport avec des projets d'exploration?

885 **PAR M. CAROL CANTIN:**

Certainement qu'il y en aura, mais sauf qu'on est tellement rendu, au niveau de la mise
en valeur du milieu marin, des hydrocarbures dans le milieu marin, tellement rendu à un niveau
préliminaire que pour l'instant, ce n'est pas pertinent, parce qu'on en est à discuter des grands
890 principes généraux.

Mais bien sûr, lorsque la démarche sera un peu plus développée, il est certain que là, il
y aura des mécanismes de consultation non seulement au niveau environnemental, mais aussi
au niveau économique, au niveau social, il y aura ce qui va toucher tous les aspects directs et
895 indirects de ce dossier-là.

Mais pour l'instant, il faut vraiment comprendre que la mise en valeur du golfe Saint-
Laurent, dans la partie québécoise, nous a amenés à ces premiers balbutiements.

900 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Chevarie, est-ce que vous voulez avoir des précisions à cette question?

905 **PAR M. ROGER CHEVARIE:**

Bien, disons que je comprends qu'on est dans une phase préliminaire mais, monsieur le
Président, ce qu'on veut s'assurer, nous, c'est dans une étape ultérieure, à un moment donné
d'avoir un comité et de, nous, s'assurer qu'il y aura des intervenants du milieu qui feront partie
de ce comité, pour être bien informés, d'être au courant dans le processus concernant ce projet.

910

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Je vous remercie.

915 **PAR M. ROGER CHEVARIE:**

Je vous remercie, monsieur le Président.

920 **PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

J'aurais une question à monsieur Cantin. Bon, justement, en référence au document qui
a été publié par La Société royale du Canada, en fait officiellement il y a une version française

925 qui existe sur le site de La Société royale, je vais vous demander qu'est-ce que vous pensez de la première recommandation qu'ils font, à l'effet qu'ils suggèrent que le plus rapidement possible, il y ait la mise sur pied, pour la côte ouest canadienne, pour la région de la Reine-Charlotte, mise sur pied d'un comité aviseur qui, justement, regrouperait tous les intervenants du milieu, les gens intéressés au développement ainsi que les chefs des communautés locales ainsi que les autochtones, les premières Nations.

930 **PAR M. CAROL CANTIN:**

Effectivement, je pense que c'est une proposition tout à fait intéressante, et elle sera certainement examinée aussi par les commissaires du BAPE, dans son rapport. Tout à fait.

935 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie.

940

HÉLÈNE CHEVRIER

PAR LE PRÉSIDENT:

945 Je vais maintenant appeler madame Hélène Chevrier, à venir s'asseoir à la table ici, en avant.

PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:

950 Bonsoir. J'ai deux (2) questions, mais avant, pour faire suite à ce que vous apportiez tout à l'heure, peut-être que le BAPE sait déjà ou a déjà pris connaissance que lors des audiences publiques de la mine de sel, en 78, le BAPE avait recommandé effectivement qu'il y ait des mécanismes de communication très importants d'installés dès le début des processus. Je voulais peut-être vous suggérer de revoir cette première audience, d'ailleurs, au Québec.

955

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie de la suggestion.

960 **PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:**

Mes questions sont d'éclaircissement aussi. La Commission s'est vu confier un mandat d'enquête et d'audience publique, et il y a plusieurs choses qui sont confuses là-dedans.

965 On est en droit de se demander s'il s'agit de deux (2) mandats, s'il y aura deux (2) rapports, et à qui ils seront adressés. Parce que dans un cas, quand on est sous la Loi de la commission des enquêtes, bien, on se doit de rendre rapport au Conseil exécutif, etc., etc. Ça, c'est dans le cas, quand on est sous cette autorité-là.

970 Mais quand on regarde les procédures, et je pense qu'on veut suivre les procédures d'audience publique, à ce moment-là, ça prend un projet, un initiateur, un requérant, etc. là encore. Et c'est pas le même esprit, dans les deux (2) cas.

975 Donc, est-ce que ce serait possible de savoir dans quelle procédure on est engagé et quel est le schéma de la procédure qui est utilisé en ce moment, de manière à ce qu'on puisse voir vraiment le travail de la Commission par rapport à tous les intervenants autour, et qu'on situe bien aussi le rapport des experts, et qu'on situe bien qui agit comme promoteur dans cette audience.

980 Parce que quand on regarde sur le site du BAPE, on voit, quand on veut voir la documentation, que la documentation qui nous parvient du promoteur, c'est le Comité d'experts et son rapport. Mais est-ce qu'il existe toujours un comité d'experts et est-ce qu'un rapport peut faire office de promoteur? Il faudrait être assez clair sur ces questions, et je vous demande – et situons tout le monde, il faut aussi situer Hydro-Québec. Hydro-Québec qui semble être le mandataire du gouvernement, s'ils sont promoteurs, pourquoi sont-ils pas ici.

985 Et là, on est sur une première partie d'audience. La deuxième partie, sur quoi devront porter nos opinions? Est-ce qu'on parlera de l'air du temps ou on parlera à partir d'un document, d'un projet, etc. J'aimerais que ces choses-là soient claires.

990 Est-ce que ça vous est possible de nous faire un schéma qui explique très bien la procédure dans laquelle nous sommes engagés.

PAR LE PRÉSIDENT:

995 Nous allons essayer. Il faut comprendre, premièrement, la référence à la Loi sur les commissions d'enquête, c'est une référence, disons c'est une juxtaposition, ce sont des pouvoirs similaires. Bon, c'est pas nécessairement calqué, c'est pas une commission d'enquête spéciale, c'est une référence aux pouvoirs des commissaires.

1000 Deuxièmement, pour les règles de procédure, bien entendu, le BAPE a ses propres règles de procédure, qui sont édictées de façon formelle. Donc le BAPE tient ses audiences habituellement – il faut bien comprendre, avant de poursuivre sur les règles de procédure, il faut comprendre que c'est un mandat en vertu de l'article 6.3 et non en vertu de l'article 31.1 et

1005 suivants. Donc dans ce cas-ci, c'est une question soumise au BAPE par le ministre de l'Environnement.

1010

Le ministre aurait pu, techniquement, décider par exemple de dire au BAPE, je vous donne un mandat d'enquête, donc sans audience publique, donc on aurait pu faire un travail similaire, disons, mais sans audience publique.

1015

Dans ce cas-ci, il nous a demandé spécifiquement, à l'intérieur de notre mandat, de tenir une audience publique. Bien entendu, nous tenons l'audience publique de façon similaire à ce qu'on peut avoir dans un projet, étant donné qu'on a quand même un document précis, c'est-à-dire le document du Comité d'experts, sur la question des levés sismiques. Donc on essaie d'adapter un peu la procédure dans ce cas-ci.

1020

On n'a effectivement pas de promoteur, dans le sens qu'on n'a pas de promoteur de projet précis de levés sismiques, tout simplement ne serait-ce que parce qu'il n'y a aucun projet précis de levés sismiques actuellement sur la table. GSI a formellement retiré son projet au mois de février.

1025

Donc à ce moment-là, nous appliquons les règles en les adaptant dans ce cas-ci. Alors vous avez raison, vous mentionnez qu'il n'y a pas de promoteur, il y a le Comité qui a produit le document, et le mandat confié par le ministre nous demande entre autres de nous appuyer, de baser notre réflexion sur les travaux du Comité, et ainsi que sur ce que le public va apporter.

1030

Et bien entendu, nous avons notre propre enquête que nous faisons, dans laquelle nous allons faire un seul rapport que nous allons remettre au ministre de l'Environnement. Donc le ministre de l'Environnement du Québec est toujours, si je peux m'exprimer comme ça, le client, c'est-à-dire c'est lui qui donne le mandat au BAPE et c'est lui qui reçoit le rapport.

1035

Donc un rapport remis au ministre de l'Environnement, et le ministre doit rendre le rapport public en dedans de soixante (60) jours après sa remise. Ça, ça fait un petit tour d'horizon.

PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:

1040

Est-ce que ce serait possible quand même de situer cette activité du BAPE dans l'ensemble de la démarche de la question qui n'est pas claire non plus. Est-ce qu'à la suite des audiences, il y aura un oui ou un non, sur quoi, et présenté au ministre qui en fera quoi?

1045

Est-ce que vous pourriez nous rendre ça par écrit, un peu comme quand on regarde la procédure du BAPE, ou d'évaluation de projet, on a la partie qui est de consultation, ou qui est le travail du BAPE, qui peut être audience ou sans audience, etc., mais ça s'insère dans une analyse plus large, avec des gens qui tiendront compte des recommandations vis-à-vis du BAPE.

1050

Est-ce que vous pourriez nous fournir cette information structurée?

PAR LE PRÉSIDENT:

1055 On peut regarder, déjà il y a des schémas qui expliquent la procédure des projets, il y a aussi certains schémas, je crois, qui existaient en rapport avec les mandats spéciaux, comme on appelle, les mandats à 6.3.

1060 Dans ce cas-ci par exemple, ce qu'on peut rajouter de plus, fondamentalement, c'est qu'on nous demande spécifiquement des recommandations. Donc ce qui est pas nécessairement habituel, dans le sens que la plupart du temps, on demande un avis au Bureau. Donc le BAPE dit: on pense, pour telle question, ça devrait se faire comme ci ou comme ça.

1065 Dans ce cas-ci, nous, on nous demande spécifiquement des recommandations en rapport avec les enjeux liés aux levés sismiques, bien entendu. Au-delà de ça, je peux vous dire, on va structurer notre pensée.

1070 Une grosse partie de notre travail, aussi, c'est lors de la deuxième partie d'audience, les préoccupations que les gens viennent communiquer à la Commission, les arguments qu'ils viennent donner à la Commission. Et là-dessus, la Commission se retire et complète son information et rédige son rapport, donc en grande partie basé sur les préoccupations et ce que les gens ont amené devant la Commission.

PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:

1075 Pour terminer sur cette question, est-ce que je peux quand même reformuler la dernière partie qui était: pour la deuxième partie, sur quoi on émettra des opinions, et est-ce qu'à cette partie-là les ministères, entre autres les Ressources naturelles, qui viennent de dire qu'ils sont directement promoteur, est-ce qu'ils seront invités à présenter des mémoires, et Hydro-Québec, et les autres qui sont directement concernés par cette question-là.

1080 Sur quoi nos opinions devront-elles porter?

PAR LE PRÉSIDENT:

1085 Bien entendu, on comprend que l'ensemble de l'exploration pétrolière et gazière est un sujet de préoccupation, donc je pense que c'est logique, je pense que les gens vont vouloir mettre la perspective à l'intérieur des levés sismiques, ne serait-ce que pour comprendre pourquoi on fait des levés sismiques ici et pas ailleurs, et à quoi ça sert, et à quoi ça peut mener.

1090 Donc ça, c'est normal que les gens puissent avoir des préoccupations un peu plus larges que ce qui porte spécifiquement sur les levés sismiques. On comprend très bien ça.

1095 Donc je pense qu'en restant dans un ordre logique, il y a pas de problème. De toute façon, les commissions du BAPE, le but n'est pas de faire de la censure non plus, les gens sont libres de venir nous parler des sujets qui les préoccupent. C'est dans cet esprit qu'il faut aborder la question.

PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:

1100 D'accord. Mais nous, on n'est pas confiné qu'à cette étape-là, il serait important qu'on sache dans quoi on est inscrit.

Je passe à ma deuxième question.

1105 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, allez-y.

PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:

1110 À propos du rapport du Comité d'experts, est-ce qu'on peut savoir comment ça a été élaboré. Parce qu'il y avait quatre (4) experts qui étaient nommés par le gouvernement, avec une mission qu'on a revue tout à l'heure, qui était trois (3) ou quatre (4) mandats, et quand on reçoit le rapport, le rapport est signé par deux (2) coprésidents qui ne sont pas des quatre (4) experts, et qui remercient douze (12) personnes qui ont donné des avis sectoriels, d'ensemble, etc., et les quatre (4) experts qui, eux, on peut voir, sont les gens qui étaient directement concernés par le biophysique. Et jusqu'à un certain point, on peut presque séparer ce qui est des quatre (4) experts et ce qui est rajouté.

1120 Est-ce qu'on peut savoir quelle expertise a été rajoutée aux quatre (4) experts? Les expertises, les coprésidents sont des gens de quels domaines, avec quelle autorité, et les autres qu'on a associés au Comité, qui sont-ils du point de vue de leur expertise, et quel a été leur rôle au sein de ce rapport de ce comité?

1125 Et est-ce que toutes ces personnes sont solidaires du rapport en question, et est-ce que c'est un comité d'experts indépendant, de quoi s'agit-il exactement, et puis est-ce qu'il existe toujours, ce Comité d'experts.

PAR LE PRÉSIDENT:

1130 Alors nous allons acheminer la question du côté du Comité.

Alors on peut diviser, je croirais, la question en trois (3) aspects, donc quelles sont les différentes contributions par les différentes personnes, on peut segmenter ça, quelle a été la

1135 mécanique générale qui a conduit à la confection du rapport, et il y aurait aussi le rôle plus spécifique des experts, est-ce que ce rôle a été limitatif ou a été général à l'intérieur du rapport.

Monsieur Joly.

1140 **PAR M. ROBERT JOLY:**

Monsieur le Président, je vais commencer la réponse, mes collègues pourront compléter si j'oublie des parties de la réponse.

1145 Donc faisons le tour un peu de tous ceux qui ont contribué au rapport. La signature des deux (2) coprésidents provient du fait que le mandat des deux (2) ministres a été confié à ces deux (2) personnes; il a pas été confié de façon générale au ministère ou à qui que ce soit, il a été confié à ces deux (2) individus, qui sont Louis Germain et Alain Lefebvre. Monsieur Lefebvre étant le directeur du développement des hydrocarbures au ministère des Ressources
1150 naturelles, monsieur Germain étant le responsable des évaluations environnementales au ministère de l'Environnement.

Leur rôle était d'organiser le travail, de constituer le Comité, de présider aux délibérations et de s'assurer que le produit soit livré. Alors ils avaient pas de contribution
1155 particulière en termes d'expertise, ils ne sont pas intervenus dans la confection du rapport en amenant une expertise particulière, c'était les deux (2) personnes dont la responsabilité était de s'assurer qu'au plan logistique, au niveau des ressources, et des ressources autant financières qu'humaines, qu'elles soient mises à la disposition des experts pour qu'ils puissent réaliser leurs travaux.

1160 Les quatre (4) experts sont des personnes indépendantes du ministère de l'Environnement, elles sont indépendantes du ministère des Ressources naturelles, ce sont pas des fonctionnaires. Des personnes qui sont connues dans leur milieu pour leur niveau d'expertise, qui étaient en mesure de remplir le mandat qui leur avait été confié.

1165 Un simple rappel sur le mandat, il était à deux (2) volets. Le premier était d'identifier les enjeux qui sont associés aux levés sismiques, et le deuxième était d'élaborer des pistes de solutions par rapport à la résolution de ces problèmes et des enjeux.

1170 Il y a effectivement, dans le rapport, des contributions autres que celles des experts. On a vu, lors de la présentation, qu'un expert s'est occupé des questions surtout reliées aux pêcheries, un autre par rapport aux mammifères marins, un autre était spécialiste des questions géophysiques reliées aux levés sismiques et un quatrième était spécialiste de l'acoustique marin.

1175 Ces quatre (4) personnes pouvaient faire le tour des principaux enjeux disons techniques et spécifiques comme tels des levés sismiques, mais il y avait d'autres

1180 préoccupations qui débordaient ce cadre-là, et c'est la raison pour laquelle, aussi, on est allé
chercher des contributions d'autres organismes, qui sont pour la plupart des organismes
gouvernementaux, le ministère du Tourisme, la Société de la faune et des parcs en particulier,
pour compléter l'analyse, particulièrement parce que du côté par exemple de la Société de la
faune et des parcs, on est responsable de certaines espèces qui n'étaient pas prises en
considération par l'expert qui était plus connaissant des espèces marines.

1185 Donc l'idée était d'aller aussi chercher de l'expertise pour compléter le tableau, pour
essayer d'avoir un portrait le plus général possible des enjeux et des solutions envisageables.

1190 Le mécanisme général disons d'élaboration a été relativement simple, ça s'est fait par
réunions à quelques occasions pour organiser le travail et évidemment discuter, et puis les
experts retournaient chacun dans leur milieu pour rédiger les textes qu'ils nous soumettaient, et
le tout était rediscuté par la suite, entre les experts.

1195 Et le résultat final a fait l'objet d'une approbation globale de l'ensemble, même s'il est
signé que par les coprésidents, c'est parce que les coprésidents avaient le mandat de livrer le
rapport aux ministres, mais les quatre (4) experts et les autres contributeurs ont été consultés
sur le rapport final et ont donné leur approbation à ce rapport.

Je sais pas si ça fait le tour des questions.

1200 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc vous dites, monsieur Joly, vous dites que les quatre (4) experts entre autres ont
donné leur approbation au contenu final, c'est ça qu'on doit comprendre?

1205 **PAR M. ROBERT JOLY:**

Les textes leur ont été soumis jusqu'à la dernière question, ils ont vu toutes les versions
des textes jusqu'à temps qu'on en arrive à la version finale et ils ont tous soumis leur
approbation à ce texte-là.

1210 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie.

1215 Il y avait un aspect, formellement, messieurs, vous êtes ici ce soir en tant que
représentants du Comité, mais formellement, le Comité existe-t-il toujours?

PAR M. ROBERT JOLY:

1220 Non. Le Comité a été mandaté pour une période précise et ses travaux se sont terminés à la fin du mois de mars.

PAR LE PRÉSIDENT:

1225 C'est ça. Donc techniquement, les quatre (4) experts, le Comité n'existe plus. Bien entendu, techniquement, les quatre (4) experts, on peut aller chercher de l'information auprès de ces gens-là.

PAR M. ROBERT JOLY:

1230 Absolument. Les quatre (4) experts demeurent disponibles pour répondre à des questions, au besoin.

PAR LE PRÉSIDENT:

1235 Des questions spécifiques, mais ils ne sont plus formellement membres du Comité.

PAR M. ROBERT JOLY:

1240 Voilà!

PAR LE PRÉSIDENT:

1245 Madame Chevrier.

PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:

1250 Une dernière petite question: pourquoi est-ce qu'aucun expert des questions socio-économiques n'a fait partie des quatre (4) experts indépendants, ni pour ce comité-là, ni non plus, je remarque, au BAPE; alors que les enjeux environnementaux doivent inclure des questions socio-économiques et culturelles, et ça devait être traité dès le Comité d'experts.

1255 Alors est-ce qu'il y a une explication, pourquoi ces questions-là, majeures, ne sont pas traitées par experts.

PAR LE PRÉSIDENT:

1260 Alors du côté du Comité, les aspects socio-économiques, de quelle façon vous les avez considérés et est-ce que vous aviez des ressources spécifiques à l'intérieur des collaborateurs du Comité à cet effet.

PAR M. ROBERT JOLY:

1265 À notre sens, les aspects socio-économiques ont été traités par le fait que les
pêcheries, le tourisme, les questions reliées au tourisme ont toutes été abordées aussi par
rapport aux impacts qui pourraient être occasionnés sur ces activités-là, et les enjeux qui sont
globaux apparaissent dans le rapport également, celui des pêcheries et celui du tourisme, ça
apparaît. Également, évidemment, les enjeux socio-économiques qui sont reliés à la mise en
valeur éventuelle des hydrocarbures qui apparaissent dans le rapport.

1270 **PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:**

On n'a pas le droit de passer de commentaires?

PAR LE PRÉSIDENT:

1275

Dans votre mémoire que nous vous invitons à soumettre à la Commission.

PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:

1280

Si vous me précisez sur quoi doivent porter nos opinions.

PAR LE PRÉSIDENT:

1285

Oui, une sous-question?

PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:

Si je pouvais formuler mon commentaire sous forme de question?

1290

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est un art, effectivement, qu'on peut utiliser.

PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:

1295

Je dirais: pourquoi, dans ce rapport, les questions socio-économiques sont traitées
comme s'il s'agissait d'impacts socio-économiques de l'exploitation et de la mise en valeur, et
du développement, alors que les réelles questions socio-économiques des levés sismiques, à
mon sens, sont peut-être, point d'interrogation, les inquiétudes qui sont créées et qui sont
1300 entretenues dans la population, chez les pêcheurs et etc.

C'est tout.

PAR LE PRÉSIDENT:

1305

Si on reprend ça, on pourrait vraiment la formuler en termes de question. Je comprends qu'il s'est créé une incertitude depuis quelques années...

PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:

1310

Ce sont des impacts des levés sismiques, ce sont les impacts socio-économiques des levés sismiques.

PAR LE PRÉSIDENT:

1315

Donc de quelle façon est-ce que le Comité a considéré cet aspect-là comme madame Chevrier l'aborde, savoir, bon, les Îles-de-la-Madeleine, on l'a mentionné tout à l'heure, sont pas mal au centre du golfe du Saint-Laurent, sont au milieu du golfe, de quelle façon le Comité a-t-il tenu compte de cet aspect-là, donc du potentiel d'inquiétude?

1320

Parce qu'on peut toujours traiter un impact en disant, je perds deux hectares (2 ha) de milieu humide par exemple par remblayage, mais sur les aspects socio-économiques de ce type-là, de l'inquiétude, est-ce que le Comité s'est penché sur la question jusqu'à maintenant.

1325

PAR M. ROBERT JOLY:

1330

Monsieur le Président, de la façon dont ça s'est présenté, c'est plutôt lorsque les inquiétudes de la population ont été soumises auprès des ministres, particulièrement en décembre 2002 et au début de 2003, toutes ces inquiétudes ont été prises en considération et les ministres ont demandé effectivement qu'est-ce qu'ils devaient faire avec ça parce que, en tout cas du côté du ministère de l'Environnement, pour moi qui représente le ministère de l'Environnement, on n'a pas d'encadrement législatif environnemental, ni réglementaire, de ce côté-là, donc le ministre s'est demandé comment il pouvait aborder la question.

1335

Et comme il pouvait pas intervenir par le biais d'un encadrement ou de politiques, bien, il a mandaté un comité pour en faire le point et il a demandé de faire des consultations sur le sujet.

1340

Effectivement, on ne parle pas d'un projet, c'est bien certain, il y a pas d'autorisation à donner sur un projet, même s'il y avait une demande faite par GSI auprès de l'Office national de l'énergie, ça ne concernait pas des autorisations du gouvernement du Québec, donc le mandat qui a été donné d'élaborer un document par des experts sur les enjeux qui sont associés à ces activités-là et de faire des consultations visait précisément à prendre en compte les préoccupations et les inquiétudes qui avaient été soulevées.

1345

1350 Dans le rapport même, l'objectif n'était pas d'élaborer sur les impacts socio-économiques en termes quantitatifs, on n'en était pas là, on les a soulevés, c'est en termes d'enjeux qu'ils sont soulevés, en termes de préoccupations, pour arriver à voir s'il y a des solutions qui peuvent être mises de l'avant suite aux audiences et aux conclusions, aux recommandations que le Bureau fera au ministre.

PAR LE PRÉSIDENT:

1355 Donc si j'ai compris la réponse, on est en partie ici pour ça, on va essayer de faire du mieux qu'on peut, effectivement.

1360 Et je fais un rappel, c'est des genres de questions, des genres de sujets qu'on pourra échanger avec vous en deuxième partie d'audience, si vous manifestez l'intention à la coordonnatrice de la Commission de nous présenter un mémoire, on pourra échanger de façon plus en détail sur cette question.

PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:

1365 Je vous remercie.

LUCIE d'AMOURS

1370 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais maintenant inviter madame Lucie d'Amours.

1375 Bonsoir madame!

PAR Mme LUCIE d'AMOURS:

Bonsoir.

1380 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous laisse la parole.

1385 **PAR Mme LUCIE d'AMOURS:**

D'abord, je vais commencer par une inquiétude suite à ce qui vient d'être dit. Si le travail du Comité d'experts est terminé et qu'on trouve qu'il y a des parties qui devraient être traitées par des experts, qu'est-ce qu'on fait?

PAR LE PRÉSIDENT:

1390

Bien, vous nous faites des propositions dans un mémoire. Effectivement, s'il y a des sujets que vous identifiez en disant, c'est capital, disons par exemple à l'intérieur du rapport du Comité, vous dites, tel sujet n'a pas été couvert ou mal couvert selon notre optique, pour telle et telle raison, alors c'est des sujets que vous pouvez amener dans un mémoire, qu'on aura l'occasion d'échanger avec vous. Et nous, après ça, on va comme on dit se pencher sur ces aspects-là et faire les meilleures recommandations sur la question.

1395

Comme j'ai mentionné tout à l'heure, il semble qu'actuellement, nous n'avons pas de projet, du moins dans la partie québécoise, il y a pas de projet de levés sismiques, à ma connaissance et à notre connaissance, actuellement, GSI aurait formellement, officiellement suspendu son projet du moins, en février, au début du mois de février dernier. Donc ça veut dire que théoriquement, il y a place à réflexion.

1400

Alors je crois que c'est la meilleure façon de nous faire part de vos préoccupations, à l'intérieur de mémoires.

1405

PAR Mme LUCIE d'AMOURS:

Ce que vous êtes après nous dire, c'est qu'on doit faire le travail des experts à l'intérieur de nos mémoires.

1410

PAR LE PRÉSIDENT:

Pas nécessairement, non, non, non, c'est pas ça qu'on dit.

1415

Ce qu'on vous dit, s'il y a des sujets que vous considérez – parce qu'il faut comprendre, c'est un exercice qui se fait public. Qui se fait public, ça veut dire que nous sommes des centaines, des dizaines, des centaines de personnes qui viennent collaborer et chacun peut apporter son petit point en disant, bon, tel aspect est insuffisamment couvert; l'autre personne va dire, tel autre aspect.

1420

Nous, on réunit tout ça et on va faire le meilleur rapport possible dans les circonstances.

PAR Mme LUCIE d'AMOURS:

1425

Alors je vais y aller de mes deux (2) questions, avec un petit préambule.

Vous avez mentionné que les experts avaient pour mandat de mettre en lumière les grands enjeux. Les premiers enjeux qui sont traités dans la section 8 de ce rapport, ce sont les enjeux socio-économiques. On mentionne des retombées possibles en emplois, dans le texte, dans un beau tableau, de l'emploi des phases d'exploration, de développement et d'exploitation.

1430

1435 À Rimouski, la question est revenue aussi souvent, et je pense qu'on n'a pas été satisfait des réponses que vous avez données. Moi, j'ai écouté au complet les audiences de Rimouski, et je le sais que c'est une question qui est revenue.

1440 Mais si on parle de ces enjeux socio-économiques applicables à la phase exploitation, au niveau des avantages qu'ils procurent, et que le mandat de faire le point sur les enjeux environnementaux, c'était ça finalement le mandat qu'il y avait en ce moment, comment on peut ne pas tenir compte des enjeux environnementaux et socio-économiques au niveau des impacts qu'ils peuvent causer dans la phase forage exploratoire et aussi exploitation.

1445 Alors je continue un peu en vous parlant du fameux paléorivage, je vais préciser ma question, vous avez parlé tantôt d'un rivage, qu'on connaît très bien, qui part du Texas, qui s'en va jusqu'à Terre-Neuve; on est dans le milieu de ce rivage de quatre cents millions (400 M) d'années, qui est très riche, on le sait, on se pose plus la question. Quand on lit les documents dans un peu tout ce qui existe sur le site des Ressources naturelles, les documents d'Hydro-Québec, on a même, quand on regarde les documents de Corridor Ressources, on parle de six (6) "oil seas", des coulées naturelles d'huile qui ont été détectées par satellite, à partir du site de Old Harry.

1450 Alors on a toutes les informations pour nous dire qu'il y a quelque chose, et on appelle même le Old Harry le "Giant Old Harry Prospect", parce qu'on sait qu'il y a quelque chose de très intéressant en dessous de ça.

1455 Alors dans un contexte où GSI a retiré sa demande, où on disait que les levés, trouver des solutions aux problèmes des levés sismiques, c'était urgent, mais maintenant, nous, on regarde le site Old Harry, et Corridor Ressources n'a pas retiré sa demande; Corridor a fait des levés en 1998, d'après mes renseignements, sur le site – au Québec, c'est très dur d'avoir des informations, mais si on regarde sur le site de Terre-Neuve-Canada, l'Office extracôtier, on voit qu'en 1998, il y a eu des levés, en 2002, il y a eu de levés, et il y a eu des levés aussi dans la partie québécoise, qui sont de plusieurs centaines de kilomètres, c'est pas seulement quelques lignes, en tout cas selon nos informations.

1460 Ces levés-là, aussi, auraient été faits à des périodes, je vais revenir à des questions plus précises, mais est-ce qu'il y a pas urgence quand on est rendu, une compagnie comme Corridor Ressources, qui a des permis, qui n'a pas retiré de demande pour faire un forage exploratoire, et on dit que Corridor va faire un forage ce printemps, est-ce qu'il y a pas urgence à traiter de ces questions-là?

1470 On est rendu à l'étape forage exploratoire!

PAR LE PRÉSIDENT:

1475 Je vais passer la question du côté de monsieur Laliberté, le point sur le site de Old Harry, est-ce que les forages exploratoires sont imminents dans le secteur de Old Harry.

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

1480 Actuellement, le ministère des Ressources n'a pas reçu, récemment, de demande de permis de forage sur la région de Old Harry.

Et de toute façon, un permis de forage doit également être obtenu par le gouvernement fédéral.

1485

PAR LE PRÉSIDENT:

1490 Ce que l'on a compris la semaine dernière, ce que les gens de Pêches et Océans entre autres nous ont expliqué, qu'on a pu voir à l'intérieur de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, c'est que les forages exploratoires en mer sont assujettis à ce qu'on appelle une étude approfondie et conséquemment à un examen par une commission. Donc c'est-à-dire, dans l'hypothèse, ce qu'on en comprend, dans l'hypothèse, que ce soit du côté du Québec ou même du côté de Terre-Neuve seulement, si quelqu'un, Corridor Ressources voulait par exemple aller faire un forage exploratoire, ce qu'on a compris, c'est qu'ils devront faire une étude approfondie au préalable. C'est ce qui nous a été expliqué la semaine dernière.

1495

Entre autres, nous avons demandé du côté de Pêches et Océans s'ils pouvaient nous faire un document synthèse sur les différentes modalités d'autorisation en rapport avec soit les forages exploratoires, soit l'exploitation aussi.

1500

Donc on attend un document du côté de Pêches et Océans, on pourra faire le point demain après-midi, nous allons avoir monsieur Gilbert, de Pêches et Océans, en lien téléphonique, on va pouvoir revenir là-dessus, sur quels sont les différents mécanismes de la loi canadienne en rapport avec les différentes phases d'exploration et d'exploitation.

1505

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

1510 Il y avait, dans la question de madame d'Amours, plusieurs volets, et le volet du début semblait, c'est ma perception que j'ai de cette question, c'est lorsque vous avez abordé, le Comité d'experts, dans votre rapport, l'enjeu socio-économique, effectivement, on a l'impression que vous l'avez regardé très large jusqu'à l'exploration et l'exploitation, et quand vous regardez l'enjeu environnemental, vous l'avez regardé très serré.

1515

Qu'est-ce qui a justifié cette décision?

PAR M. CAROL CANTIN:

1520 C'est que les enjeux économiques, du moins pour la mise en valeur des hydrocarbures, sont associés surtout à la phase développement et mise en valeur. C'est-à-dire qu'au niveau des levés sismiques, les investissements, les impacts économiques sont plutôt faibles. Tant et aussi longtemps qu'on n'a pas une assurance qu'il y a des hydrocarbures, jusqu'à cette étape-là, il y a pas vraiment, les retombées économiques sont plutôt minces.

1525 Mais à partir du moment où là, il y aura une confirmation, avec un forage exploratoire, là il y a des hydrocarbures, c'est à partir de ce moment-là, de la phase développement et subséquemment de la phase mise en exploitation que seront les retombées économiques. Donc à court terme, c'est négligeable comme retombées économiques, au niveau des levés sismiques.

1530 **PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

Du côté biologique ou des impacts, monsieur Joly.

PAR M. ROBERT JOLY:

1535 De la façon dont ça s'est présenté, lorsque le sujet a été soulevé, c'est que la perspective, en 2002, c'était que des levés sismiques étaient pour être conduits à l'automne 2003; ils ont pas été réalisés parce que l'examen par l'Office national a pris plus de temps, mais même en 2003, il était question qu'ils soient réalisés à l'automne 2004.

1540 Donc il y aurait eu une certaine urgence à examiner la situation par rapport aux levés sismiques, parce que comme je le mentionnais, l'encadrement environnemental n'existait pas, et la question a été soulevée par rapport aux levés sismiques, parce qu'il fallait prendre une décision avant qu'ils soient réalisés. Et c'est pour ça que le mandat a été donné à l'automne, 1545 en décembre 2003, avec un mandat de remettre le rapport pour le mois d'août 2004, de façon à être capable de prendre une décision par rapport aux levés sismiques.

1550 S'il avait fallu examiner plus avant la question d'exploration avec des forages exploratoires ou l'exploitation comme telle, il y aurait pas eu suffisamment de temps, ça c'est très clair, on n'aurait pas pu arriver à temps. Il aurait fallu mandater un comité plus large, et il aurait fallu prendre beaucoup plus de temps pour y arriver, donc on n'aurait pas été capable d'arriver à temps avec des recommandations pour la fin de l'été 2004.

PAR LE PRÉSIDENT:

1555 Oui, madame d'Amours.

PAR Mme LUCIE d'AMOURS:

1560 Oui, j'ai ici le document, pour revenir sur le permis Old Harry, le Plan d'exploration, pétrole et gaz, Hydro-Québec, 2002-2010. Dans la section 2.2.2, permis de recherche accordé par le Québec, golfe et estuaire; on parle des permis accordés sur une base de "free mining" pour plus de deux cent mille hectares (200 000 ha), dont celui à Corridor en 96 et 97. Et on dit:

1565 "L'entreprise Corridor Ressources a tenté de faire reconnaître par le gouvernement fédéral la validité de son permis de recherche émis par le Québec. Nous comprenons que le fédéral a refusé en arguant que lui seul a la capacité d'émettre un tel permis."

1570 Alors moi, j'ai cru comprendre, et je l'ai revu dans les documents de Corridor, qu'ils parlaient du permis qui avait été accordé par le ministère des Ressources naturelles, pour faire un forage.

PAR LE PRÉSIDENT:

1575 Alors monsieur Laliberté pouvez-vous revenir, et la semaine dernière, nous avons discuté, entre autres il y avait un sujet, c'était jusqu'à combien de temps étaient valides les fameux permis de Corridor Ressources, tant du côté du Québec que du côté terre-neuvien, pouvez-vous revenir sur la réponse que vous nous avez donnée la semaine dernière à ce sujet-là, parce que si je me souviens bien, il y avait des délais qui étaient sur le point d'expirer, si je
1580 me souviens bien, si ma mémoire est bonne.

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

1585 Oui, monsieur le Président, le gouvernement du Québec, le ministère des Ressources naturelles a délivré des permis à la compagnie Corridor, ce sont des permis de recherche pétrole et gaz. Un permis de recherche pétrole et gaz ne donne pas le droit d'effectuer un forage, donne tout simplement un droit de rechercher, c'est tout.

1590 Et en cas de découverte, à ce moment-là, la compagnie aura le droit d'exploiter si elle remplit les conditions.

1595 Donc le gouvernement du Québec a délivré deux (2) permis de recherche du côté québécois, mais ce ne sont pas des permis de forage. Et Corridor a également obtenu, du côté de l'Office Canada-Terre-Neuve, deux (2) permis de recherche également, du côté Terre-Neuve.

1600 Donc la compagnie Corridor détient les permis de recherche sur la structure de Old Harry, de part et d'autre de la frontière Québec-Terre-Neuve. Mais ce ne sont pas des permis de forage.

PAR Mme LUCIE d'AMOURS:

1605 Qu'est-ce que ce serait, la démarche pour obtenir un permis de forage, à ce moment-là?
Est-ce que c'est long, est-ce que c'est un échancier qui peut être assez rapide?

Parce qu'eux prévoyaient, avaient l'air à mentionner qu'ils venaient forer au printemps 2004.

PAR LE PRÉSIDENT:

1610 Monsieur Laliberté, il serait bon peut-être de faire le parallèle, comme j'ai mentionné tout
à l'heure, avec la procédure fédérale, l'Office national de l'énergie, et la procédure, le
mécanisme québécois également, faire le parallèle sur les deux (2) aspects, pour ne pas
l'oublier.

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

1620 Oui monsieur le Président. Le permis de recherche au Québec est délivré pour une
période de cinq (5) ans, et il n'y a pas d'obligation de forage, avec un permis de recherche
pétrole et gaz québécois. Par contre, il y a des obligations pour réaliser des travaux, ils ont
l'obligation de faire de la recherche. Ça, c'est du côté québécois.

1625 Et du côté Terre-Neuve, le permis est valide pour une phase 1 qui est de quatre (4) ans;
et dans la phase 1, la compagnie a l'obligation d'effectuer un forage. Donc la compagnie
Corridor, pour conserver ses permis, les deux (2) permis du côté Terre-Neuve qui ont été
délivrés à des dates différentes, la compagnie se doit d'effectuer un forage sur chacun de ces
permis-là, pour conserver le permis pendant la phase 2, qui est de cinq (5) ans. Donc en
d'autres termes, pas de forage à l'intérieur de la période de quatre (4) ans, le permis retourne à
l'Office.

1630 Mais ce n'est pas une obligation du côté québécois.

PAR LE PRÉSIDENT:

1635 Alors monsieur Cantin, petit commentaire, et après ça je vais laisser la parole à mon
collègue.

PAR M. CAROL CANTIN:

1640 Oui, en complément d'information, c'est que s'il ne se fait pas non plus de forage côté
québécois, c'est tout simplement parce que, comme vous le savez, le territoire du golfe Saint-
Laurent est revendiqué à la fois par le Québec et le gouvernement du Canada. Donc les deux
(2) gouvernements ont leurs propres lois qui régissent ces activités-là, donc pour la solution

1645 dans un tel cas, c'est d'en arriver à une entente, une entente entre les deux (2) ordres de
gouvernement, qui ferait en sorte que sans préjudice pour la position des parties sur l'intégrité
du territoire, sur la possession du territoire du golfe du Saint-Laurent, que les deux (2) parties
s'entendent pour faire une mise en valeur conjointe des activités.

1650 Tant qu'il n'y aura pas d'entente formelle, comme celle qui a donné lieu aux Offices
extracôtiers Canada-Terre-Neuve et Canada-Nouvelle-Écosse, sur les hydrocarbures, je ne
vois pas le moment où on pourrait aller plus de l'avant avec de tels projets.

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

1655 Une précision, monsieur Laliberté. Le permis de recherche pétrole et gaz n'inclut pas
un droit de forage exploratoire; un forage exploratoire, ça fait pas partie de la recherche, ça
prend un permis subséquent?

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

1660 Oui. Le détenteur d'un permis de recherche, ce que je vous dis, le permis de recherche
pétrole et gaz, c'est tout simplement un droit de rechercher.

1665 Maintenant, lorsqu'on effectue un levé géophysique où on veut effectuer un forage, il
faut appliquer pour chacune de ces activités-là, parce qu'il y a des règles bien précises à
respecter. Et ils doivent faire une demande de permis de levés géophysiques ou faire une
demande de permis de forage, pour chacune de ces activités précises là.

1670 Et, monsieur le Président, en complément d'information, tantôt je n'avais pas la carte, ici
on voit les deux (2) permis qui ont été délivrés à Corridor sur la partie sud-ouest de la structure
de Old Harry, et ici on voit un permis et un deuxième permis du côté Terre-Neuve, qui sont
également délivrés, qui ont été délivrés à Corridor.

1675 Et il y a une autre structure du côté Terre-Neuve, que l'on appelle Cape Ray.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

Est-ce qu'il existe une relation entre Corridor Ressources et Hydro-Québec?

1680 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Une relation d'affaires.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

1685 Une relation d'affaires, oui, excusez!

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Laliberté.

1690

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

Hydro-Québec a une entente avec Corridor, et ils ont l'option de pouvoir participer au forage de Old Harry, lorsque le forage sera réalisé. Donc c'est un partenariat.

1695

Mais ce qu'Hydro-Québec détient, c'est l'option de pouvoir participer, et non pas l'obligation. Ils peuvent, s'ils le désirent.

PAR LE PRÉSIDENT:

1700

Soit dit en passant, nous avons demandé justement à Hydro-Québec, même si le plan n'est plus à jour compte tenu que les dates ne sont plus bonnes dans ce document-là, le Plan d'exploration pétrole et gaz naturel au Québec, 2002-2010, auquel madame d'Amours a fait référence, la Commission en a obtenu des copies et les a déposées. Alors ces copies peuvent être consultées également sur le site Internet, sous la cote des documents du BAPE DD1.

1705

Et Hydro-Québec nous a également transmis une lettre, que nous avons mise sous la cote DD1.1, c'est la lettre dans laquelle Hydro-Québec fait mention de ce que monsieur Laliberté vient de traiter, que dans l'hypothèse où il y aurait un règlement concernant les juridictions, je l'ai exactement ici, alors je vais pouvoir citer exactement Hydro-Québec, dans la lettre qu'ils nous ont adressée, à notre coordonnatrice, le 31 mars 2004, Hydro disait:

1710

"Notons toutefois que dans l'éventualité où une entente fédérale-provinciale sur l'exploration dans le golfe permettrait la réalisation du forage de la structure Old Harry, des sommes additionnelles spécifiquement dédiées à ce forage seront allouées afin de respecter notre engagement à participer à celui-ci."

1715

Donc c'est une information que nous avons obtenue d'Hydro-Québec, lorsque Hydro nous a transmis des copies de son ancien plan.

1720

Alors du côté de madame d'Amours, avez-vous...

PAR Mme LUCIE D'AMOURS:

1725

Oui, j'y vais de ma deuxième question; justement, vous m'avez mise sur la piste, c'est relié, on va rester dans le même secteur.

Dans un communiqué de Corridor Ressources du 7 août 2003, on parle d'un accord, justement, survenu entre Hydro-Québec et Corridor. J'ai le communiqué ici:

1730 "En vue de collaborer – je cite – collaborer à l'évaluation du potentiel pétrolier et gazier des prospectes Old Harry et Cape Ray situés dans le chenal laurentien, et de donner le coup d'envoi à des travaux de forage exploratoire dans le secteur québécois du golfe Saint-Laurent."

On dit que, et je cite encore:

1735 "Au terme de cet accord, Hydro-Québec versera cinq cent mille dollars (500 000 \$) à Corridor en contrepartie d'une option afin de gagner un intérêt minimum net de dix-huit point soixante-quinze pour cent (18,75 %) dans les territoires affirmés qui comprennent les Old Harry et Cape Ray."

1740 Et dans le rapport, le plan d'exploration d'Hydro-Québec, on lit ça aussi, que:

1745 "Selon des discussions, nous pourrions accepter de payer cinquante pour cent (50 %) des coûts du forage et gagner un intérêt – même on dit dans le rapport – de trente-sept point cinq pour cent (37,5 %) dans l'ensemble de la structure, tant du côté Québec que du côté Terre-Neuve."

Alors moi, j'aimerais savoir, est ce qu'Hydro-Québec va vraiment avoir des redevances sur le Old Harry dans la partie située à Terre-Neuve?

1750 Est-ce qu'on peut prendre connaissance de ce contrat d'Hydro-Québec avec Corridor? Est-ce qu'on peut connaître les conséquences de ce contrat?

1755 Et est-ce qu'on peut empêcher, à l'heure actuelle, un forage, si on détermine qu'il y a trop d'impacts? Et d'ailleurs, on parle de trente (30) forages pour ce secteur-là, dans le rapport.

PAR LE PRÉSIDENT:

1760 C'est ça, il y a différentes informations qu'on peut toujours adresser à Hydro-Québec. Vous comprenez que notre mandat, on a personne ici d'Hydro-Québec que nous avons invité, parce qu'on jugeait, bon, on s'est posé effectivement la question, est-ce qu'on devait inviter des gens d'Hydro-Québec, on s'est dit, on n'a pas de promoteur, actuellement on est sur une base plus technique et scientifique, donc nous n'avons pas Hydro-Québec ici.

1765 Bien entendu, nous pouvons communiquer et demander certaines informations à Hydro-Québec. Par contre, par exemple lorsque vous parlez du fameux contrat entre Corridor, ça, c'est une autre question qu'on doit évaluer, parce qu'il faut bien comprendre, on commence à s'éloigner disons du mandat.

1770 Deuxièmement, on pourrait initier toute une procédure qui serait à l'effet que par exemple, on pourrait se retrouver, j'ai aucune idée, par exemple au moment où on se parle, si

c'est un document qui est accessible publiquement, alors c'est toutes des questions qu'il faut évaluer.

1775 Parce que la Commission, lorsque les documents sont demandés, il faut qu'on évalue la pertinence dans le cadre de nos travaux. Si par exemple, ça conduit à une allégation de confidentialité à l'intérieur du document, on va se poser la question, avant de déclencher le processus, ce document est-il requis pour ses travaux. Donc c'est une question très très lourde de conséquence que vous abordez à ce moment-là, sur cet aspect-là.

1780 Il y avait aussi un autre aspect, qui était le dernier aspect que vous nous avez mentionné, madame d'Amours, pour la question des forages, on a posé la question la semaine dernière, entre autres à Pêches et Océans, sur l'étendue de la portée notamment des examens d'étude approfondie faite par des commissions fédérales d'examen, à savoir quelle était
1785 l'étendue des pouvoirs, ça, on attend encore les réponses. Demain, on pourrait réaborder le sujet avec monsieur Gilbert, qui va être en lien téléphonique, savoir est-ce qu'ils ont colligé l'information et est-ce qu'on retrouve ce type d'information là, exact.

1790 Parce que c'est une question qu'on s'était posée la semaine dernière, à savoir par exemple, dans le cadre, une commission fédérale d'examen par exemple peut arriver à la conclusion qu'un projet est inacceptable compte tenu des impacts environnementaux, en tenant compte des mesures d'atténuation applicables, donc ça, c'est clair qu'une commission fédérale d'examen peut arriver à cette conclusion-là.

1795 Par contre, la question plus spécifique qu'on posait, c'est quelqu'un qui obtient des droits d'exploration, comme par exemple, si on prend comme exemple Corridor Ressources, est-ce qu'il y a l'obligation de résultats d'exploitation.

1800 Là-dessus, je me souviens que monsieur Laliberté nous avait donné une partie de réponse, je crois, si je me souviens bien; je pourrais inviter monsieur Laliberté à compléter l'information, à savoir s'il y a une découverte, si on voulait forer par exemple, ou une découverte était faite suite à un forage exploratoire et que l'exploitation n'était pas possible pour des raisons environnementales, que se passe-t-il à ce moment-là.

1805 Je crois que vous avez donné des éléments de réponse, c'était vous ou des gens de Pêches et Océans, je crois que c'était de votre côté, la Loi sur les mines par exemple, est-ce qu'elle donne l'obligation à ce moment-là au gouvernement d'autoriser une exploitation minière?

1810 On parle bien entendu de pétrole, mais on pourrait parler j'imagine d'une mine d'or, ça pourrait être en milieu terrestre également. Que ce soit en milieu marin ou en milieu terrestre, est-ce qu'il y a une obligation du gouvernement d'honorer des exigences, lorsque des baux d'exploitation sont donnés, malgré les impacts environnementaux. Ça va un peu dans le sens de la question de madame d'Amours, je crois.

1815 **PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

En ce qui concerne la Loi sur les mines, il y a pas trop de mesures environnementales qui sont couvertes par la Loi sur les mines. Mais pour répondre à la première partie de votre question, lorsqu'une compagnie effectue un forage, ils doivent, ce qu'on appelle dans notre
1820 jargon, tester le puits. Et tester le puits, ça veut dire vérifier si le puits est en mesure de produire des hydrocarbures.

Et une fois que les vérifications sont faites, les tests de production ont été réalisés, s'il s'avère économiquement exploitable de produire des hydrocarbures, et si la compagnie est
1825 capable de démontrer que c'est économiquement exploitable, ce qui a été trouvé, à ce moment-là elle peut demander un bail d'exploitation pour le produire.

Mais il y a une condition, c'est que si c'est économiquement exploitable. Donc à ce moment-là, elle pourrait se voir délivrer un bail d'exploitation, mais la notion environnementale
1830 n'intervient pas dans le cadre de la Loi sur les mines.

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

Mais le cas échéant, où la structure est exploitable économiquement, et que la
1835 compagnie veut poursuivre l'exploration, le gouvernement est tenu de lui donner le permis, de lui délivrer le permis?

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

Par contre, un permis de forage en milieu marin doit faire l'objet d'un certificat
1840 d'autorisation du ministère de l'Environnement, et donc il y aurait consultation entre le ministère de l'Environnement et le ministère des Ressources naturelles, avant même d'autoriser le forage du puits.

1845 **PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

Est-ce qu'on peut imaginer, après autant d'énergie et d'investissements, dire à une compagnie qui a fait cet exercice: nous nous excusons mais vous n'avez pas l'autorisation pour
exploiter?

1850

PAR M. CAROL CANTIN:

Il faut voir le processus dans une perspective beaucoup plus large, je pense. Tout à l'heure, je parlais d'une entente, d'une entente de mise en valeur conjointe, comme celle qui est
1855 prévue à Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse.

1860

Le même problème a dû se poser là-bas, où les enjeux environnementaux ont été mentionnés. Mais dans le cas de ces deux (2) offices, ou de ces deux (2) régions, les lois environnementales s'appliquaient, à savoir qu'on ne faisait pas un forage n'importe comment. Il y avait des exigences environnementales tout à fait claires et précises.

1865

On l'a vu simplement avec GSI, qui voulait faire un levé géophysique, il s'agit pas de faire un forage, c'était simplement un levé géophysique, tout le monde a pu constater je dirais la barrière de mise en garde ou d'exigences environnementales qui ont été mises en place.

1870

Les autres phases de mise en valeur ne font pas exception. Il va y avoir donc un processus qui va s'appliquer, qui sera vraiment précisé encore davantage s'il y a entente entre les deux (2) gouvernements, et ce sera les lois en vigueur canadiennes et québécoises qui s'appliqueront.

1875

Et les forages ou les travaux, tous travaux, que ce soit en milieu terrestre ou n'importe quel domaine, tous travaux sont nécessairement liés aux conditions environnementales fixées par la loi. Il s'agit pas, parce que c'est du pétrole, qu'on ferme les yeux et on n'observe pas la réglementation en vigueur.

1880

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

Donc ce que vous me dites, c'est qu'il y aurait autorisation de permis d'exploitation dans la mesure où la compagnie respecte les lois et règlements en vigueur?

1885

PAR M. CAROL CANTIN:

Tout à fait, oui.

1890

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Joly.

1895

PAR M. ROBERT JOLY:

Pour poursuivre sur la même question, puisqu'on en est rendu à examiner un forage, j'ai mentionné qu'il y avait pas d'encadrement légal et réglementaire sur les sondages sismiques, mais il y en a pour les forages. Ils sont assujettis à un certificat d'autorisation du ministre, donc en vertu de l'article 22 de la loi, comme on dit dans notre jargon, et il n'y a pas de réglementation particulière pour ce type d'activités.

Normalement, lorsqu'un promoteur, un demandeur d'autorisation respecte toutes les lois et tous les règlements, eh bien le certificat d'autorisation doit lui être délivré. Dans ce cas-ci, il y a pas d'encadrement particulier, il faudrait faire un examen spécifique, au cas par cas, on a les

1900 manières de le faire aussi pour les projets qui ont pas d'encadrement réglementaire, on peut
fixer des objectifs, des balises pour examiner le projet, pour s'assurer qu'il y a pas de
conséquences environnementales.

1905 Alors il y aurait quand même un examen qui serait fait d'éventuels forages, en vertu de
la Loi sur la qualité de l'environnement.

PAR LE PRÉSIDENT:

1910 Par contre, dans la mécanique, j'aimerais rappeler, tantôt notamment monsieur Cantin a
parlé que sans entente fédérale-provinciale, donc débouchant sur un office, il n'y aurait pas,
probablement pas, en tout cas vraisemblablement pas de forage par exemple.

1915 Dans le cas où il y aurait une entente, le but de l'entente, ce serait entre autres,
j'imagine, d'harmoniser des procédures. Dans le cas des Offices Terre-Neuve-Canada et
Nouvelle-Écosse-Canada, la procédure retenue, du côté environnement, est la procédure
fédérale.

1920 Du côté du Québec, bon, le sujet me semblait être ouvert, donc on pourrait avoir une
procédure, dans le cadre d'une entente, une procédure similaire, la procédure fédérale, ou une
autre procédure qui pourrait être, j'imagine, les deux (2) procédures, la procédure du Québec et
la procédure fédérale en même temps.

1925 Ce serait des hypothèses possibles, qui ont été envisagées j'imagine, monsieur Cantin
ou monsieur Joly?

PAR M. CAROL CANTIN:

1930 Peut-être monsieur Joly pourrait poursuivre, l'entente pourrait prévoir effectivement un
mode de fonctionnement unique, savoir que c'est une législation qui est en cours, il n'est pas dit
que ce sera la législation fédérale actuelle, il n'est pas dit que ce sera la législation québécoise
actuelle, ça pourrait être quelque chose de tout nouveau.

1935 Il faut comprendre que les lois qui régissent la mise en valeur des hydrocarbures pour
les Offices extracôtiers Canada-Terre-Neuve et Canada-Nouvelle-Écosse sont dictées par des
lois strictes, des lois miroirs. C'est que chaque gouvernement a voté des lois, dans certains
cas, dans la plupart des cas, ce sont souvent les lois fédérales qui s'appliquent, mais il n'est pas
dit que ce sera exactement la même chose. Il n'est pas dit non plus que ce sera un office
extracôtier qui naîtra de cette entente-là, ça peut être une formule tout à fait différente, tout à
fait plus originale.

1940 Mais chose certaine, c'est qu'il y aura, dans l'entente, des exigences environnementales
tout à fait – qui seront pas moindres que celles qui existent déjà, c'est certain.

1945

Mais est-ce que ce sera celles qui découlent de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale ou ce sera des exigences encore plus sévères, peut-être, c'est possible. Mais ça n'ira pas en deçà de ces lois, c'est certain.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

1950

Est-ce que le gouvernement du Québec va entreprendre les démarches, parce que si j'ai bien compris, vous me dites qu'il y a une préoccupation si j'ai bien compris, pour que dans une éventuelle entente, il y ait prise en considération des différents éléments environnementaux, est-ce que le Québec a fait des démarches ou va en faire vis-à-vis le développement en cours que l'on pourrait dire, ou des démarches, parce que le projet Old Harry est quand même assez avancé, il est à la limite, à la frontière donc des territoires québécois et terre-neuvien, est-ce qu'il y a des démarches déjà d'entreprises pour peut-être quand même s'assurer qu'avant, entre guillemets, que le projet aille trop loin, que les préoccupations du Québec soient prises en compte?

1955

PAR M. CAROL CANTIN:

1960

Le projet peut pas aller plus loin tant qu'il y a pas d'entente. Alors une fois que l'entente sera signée, tous les paramètres de l'entente seront bien clairs, tant sur le plan du développement économique, sur le plan des investissements, sur le plan des retombées économiques, sur le plan environnemental.

1965

Mais tant que cette entente-là n'est pas signée, il ne peut y avoir de mise en valeur de Old Harry, ça c'est certain.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

1970

Ma question est à savoir, parce que quand même, du côté terre-neuvien donc Old Harry, parce que vous dites, ne s'appliquera que pour le côté québécois, mais ma question était: étant donné que la ressource, elle traverse la frontière, et on peut pomper d'un côté pour siphonner du pétrole de l'autre côté, enfin il y a une question d'intervention, est-ce que le gouvernement du Québec, étant donné son intérêt dans le gisement, n'intervient pas actuellement ou ne pourrait pas intervenir du côté terre-neuvien ou avec une autre agence, pour s'assurer que la coordination soit faite d'une façon adéquate.

1975

PAR M. CAROL CANTIN:

1980

Bien, il y aura probablement entente entre les deux (2) organisations, une fois que celle du côté Québec sera réglée, signée.

1985 Mais du côté terre-neuvien, ils sont aux prises un petit peu avec le même problème, parce que si on conteste je dirais la propriété du golfe même, la limite interprovinciale, cette contestation-là affecte aussi la partie terre-neuvienne.

1990 Ce qui fait qu'avant que les investisseurs consentent à investir je dis bien des milliards de dollars dans la mise en valeur, les investisseurs de part et d'autre de la frontière, Québec ou Terre-Neuve doivent s'assurer au préalable que les titres qu'ils détiennent ne seront pas contestés. Donc tout ça est lié à une entente, il ne pourra rien se faire sur Old Harry, à mon avis du moins, sans risque important au niveau financier du moins, sans ce genre d'entente là.

1995 D'autant plus comme on l'a dit tout à l'heure, ce sont les mêmes détenteurs de titres qui détiennent des droits des deux (2) côtés. Alors c'est un problème qui est plus embêtant, qui va nécessiter certainement, comme je vous l'ai mentionné tout à l'heure, une entente sur l'exploitation commune de la ressource mais cette entente-là ne peut pas se faire avant d'abord qu'il n'y ait une entente entre les deux (2) gouvernements, canadien et québécois, sur cette partie du golfe du Saint-Laurent.

2000

PAR LE PRÉSIDENT:

2005 Par extension, étant donné qu'on juge peu probable qu'il y ait des forages exploratoires dans la partie québécoise du golfe dans l'état actuel des choses, j'imagine que ça a un impact direct, à ce moment-là, sur les probabilités que des campagnes de levés sismiques se fassent également dans la partie québécoise.

2010 S'il y a de l'incertitude à ce niveau-là pour les forages est-ce qu'on peut conclure que l'incertitude, actuellement, peut être également suffisante pour délayer des campagnes de levés sismiques dans la partie québécoise du golfe?

PAR M. CAROL CANTIN:

2015 En ce qui a trait aux levés sismiques sur la portion Old Harry, les levés sismiques sont en tout point terminés dans cette région-là, ils en sont rendus, les détenteurs de titres, à l'étape forage, comme on vient d'expliquer.

2020 Ailleurs dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent, il y a bien sûr des levés sismiques qui sont nécessaires pour mieux connaître la géologie du sous-sol, mais ils pourraient avoir lieu n'importe quand, parce qu'en fin de compte, une entreprise peut en tout temps déposer, comme on l'a vu, une demande de levés, et puis comme il n'y a pas d'entente, bien, un gouvernement ou bien l'autre peut refuser ou accepter les autorisations.

2025 L'hiver dernier, l'ONE, l'Office national de l'énergie, a préféré retarder sa demande, pas seulement retarder la demande mais faire en sorte que la demande de levés sismiques soit examinée dans le cadre de la Loi fédérale sur l'environnement sur les études d'impact, elle

aurait pu très bien décider le contraire et dire, oui, j'autorise malgré tout l'entreprise à faire des levés sismiques.

2030 Alors bien sûr, nous, de notre côté, on n'a pas de contrôle sur les décisions des organismes fédéraux, mais cette demande-là peut revenir et l'ONE pourrait très bien accepter ou refuser cette demande-là.

2035 Mais on sait par contre qu'ils ont choisi d'y aller par commission. Sauf que dans leur cas, c'est des commissions par projet et non des commissions génériques.

PAR LE PRÉSIDENT:

2040 Je posais la question dans le sens suivant, c'est que dans les figures, on a eu des figures ajustées au laser, qui ont été déposées, et j'avais pas remarqué, dans la première lecture du document, où on voyait, sur les lignes de GSI, on voyait une appellation sur chaque ligne, chacune débutait par une appellation HQ.

2045 Je me demandais si c'était Hydro-Québec, à ce moment-là. GSI avait baptisé ses lignes sismiques HQ à cause d'Hydro-Québec, à savoir est-ce qu'Hydro-Québec avait commandé la question, autrement dit, de l'ensemble des levés sismiques.

2050 Donc on sait, bon en théorie, ça veut dire que GSI pourrait revenir faire des levés sismiques, mais c'est très très onéreux, ça voudrait dire à ce moment-là que GSI ne ferait des levés sismiques que dans l'hypothèse où ils trouveraient preneur, c'est ce que je comprendrais.

2055 Par exemple, je vais donner une ligne, un exemple, HQ-03-130. Donc si GSI les avait appelées HQ, je me posais la question, est-ce que c'était parce qu'Hydro-Québec était l'acheteur officiel des levés ou si c'est un hasard.

PAR M. CAROL CANTIN:

Non, je pense que c'est un hasard tout simplement.

2060 Il faut voir que le premier projet que GSI a déposé en 2002, Hydro-Québec pétrole et gaz n'était même pas formé à ce moment-là, il venait tout juste de recevoir le mandat et il déposait son plan stratégique en décembre. Donc Hydro-Québec n'était pas du tout impliqué dans le projet de levés sismiques de 2002.

2065 On leur a demandé, à GSI, de procéder à des études plus poussées au niveau environnemental, GSI a modifié son plan, et GSI le faisait dans un but de revendre les informations qu'ils allaient cueillir avec ces levés sismiques. À mon avis, il y avait pas encore de clients fermes.

2070 L'année d'après, Hydro-Québec a proposé d'acheter une partie de ces levés qui
pouvaient l'intéresser, et c'est à ce moment-là qu'Hydro-Québec a été impliqué. Mais ils étaient
je sais pas pour combien de pourcentage, mais c'était moins que la moitié des levés qui étaient
effectués.

2075 Il était même pas commanditaire, il était acheteur, il se proposait d'acheter une partie
des levés.

PAR LE PRÉSIDENT:

2080 Je vous remercie, monsieur Cantin. Le document auquel je faisais référence, c'était le
document déposé DA2.

Madame d'Amours, vous avez une question complémentaire.

2085 **PAR Mme LUCIE d'AMOURS:**

Oui, une petite sous-question.

2090 Tantôt, monsieur Cantin a mentionné qu'avec les questions environnementales, on n'y
allait pas à la légère avec les levés sismiques, j'ai vu sur le site de Terre-Neuve Canada, l'Office
extracôtier, que les levés sismiques sur le site Old Harry avaient été faits le 21 août 1998, et
entre le 8 et le 12 décembre 2002; quatre-vingt-dix kilomètres (90 km) en 98, et on parle de
quatre cent quatre-vingt-neuf kilomètres (489 km) en 2002.

2095 Dans le rapport d'experts, on mentionne que sur le Old Harry, il y a en tout un huit cents
kilomètres (800 km) de levés qui ont été faits en territoire québécois.

2100 Alors j'aimerais savoir, est-ce qu'on peut savoir s'il y a un protocole environnemental qui
a été suivi pour ces levés, est-ce qu'il y avait des gens de Pêches et Océans Canada qui
étaient sur les bateaux, et quels sont les résultats de ces levés-là par rapport aux communautés
biologiques qui sont dans l'eau sur le Old Harry; est-ce qu'on peut avoir de l'information là-
dessus.

PAR LE PRÉSIDENT:

2105 On a eu des éléments de réponse la semaine dernière, sur ça, du côté de Pêches et
Océans Canada. Et bien entendu, monsieur Gilbert va être en lien téléphonique demain, il
pourrait nous donner plus d'informations relativement à ça.

2110 À moins qu'on pose la question à madame Pereira, je sais que madame Pereira est plus
ici pour les questions des pêcheries, elle me fait signe, donc nous allons vraiment attendre
demain monsieur Gilbert, pour avoir un complément d'information.

Je vais demander aux analystes de prendre ça en note, pour que ce soit une des premières questions qu'on va aborder avec monsieur Gilbert, quel avait été le protocole.

2115

Parce que de mémoire, ils nous ont indiqué, les gens de Pêches et Océans nous ont indiqué, la semaine dernière, qu'effectivement par exemple aux deuxièmes séries de relevés demandées par Corridor Ressources sur la structure Old Harry, la section qui est à Terre-Neuve, il y avait eu une partie des levés sismiques de 2002, autrement dit, on disait environ vingt pour cent (20 %) sur cinq cents kilomètres (500 km), qui étaient dans la partie québécoise, pour un relevé complémentaire qu'on nous a indiqué.

2120

Donc à ce moment-là, on sait qu'il y avait eu des discussions entre deux (2) divisions de Pêches et Océans, la division atlantique et la division du Québec, donc il y avait eu en quelque sorte des réunions multipartites avec les gens du comité de l'Office Canada-Terre-Neuve, qu'on se souvient, Pêches et Océans Atlantique, Pêches et Océans du Québec, en rapport avec ces levés-là. C'est ce que je me souviens.

2125

Mais il y aura l'aspect particulier à savoir, est-ce que Pêches et Océans a l'habitude de déléguer des représentants à bord de ses navires, monsieur Gilbert pourra nous confirmer la réponse. Parce qu'on sait qu'il se fait beaucoup de levés sismiques, donc on pourra poser la question spécifiquement.

2130

Est-ce qu'il y aurait un autre aspect, aussi, pour pas perdre de vue...

2135

PAR Mme LUCIE d'AMOURS:

J'aimerais savoir pourquoi le 21 août, à un moment de productivité maximale au niveau du plancton dans le golfe, quand on sait que les levés ont un impact létal sur le plancton, alors j'aimerais avoir des précisions là-dessus, sur la période. Est-ce que c'est bien la même période au Québec?

2140

Au Québec, c'est dur de voir, il y a pas d'informations, en tout cas moi, j'en ai pas trouvé, mais j'imagine que pour des questions de coûts, on a fait ça en même temps, avec les levés qui ont été faits sur la partie Terre-Neuve.

2145

Ça fait que j'aimerais ça avoir de l'information sur les périodes, le choix des périodes.

PAR LE PRÉSIDENT:

Étant donné la petite surface, on peut penser qu'on est à peu près dans le même environnement, effectivement.

2150

Donc on pourra prendre ça en note, poser plus spécifiquement la question à monsieur Gilbert à ce sujet-là. Ça vous va?

2155

PAR Mme LUCIE d'AMOURS:

Je vous remercie.

2160 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est moi qui vous remercie.

2165 Nous allons faire une pause d'environ dix (10) minutes, nous allons reprendre, il est maintenant neuf heures vingt-cinq (9 h 25), nous allons reprendre à vingt et une heures trente-cinq (21 h 35).

2170

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

2175

**REPRISE DE LA SÉANCE
JEAN-MICHEL LEBLANC**

PAR LE PRÉSIDENT:

2180

Alors si vous voulez prendre place, nous allons recommencer!

En attendant que mon collègue monsieur Locat arrive, je vais inviter monsieur Jean-Michel Leblanc à venir s'asseoir à la table des intervenants, à l'avant.

2185

Alors monsieur Leblanc, avant de vous céder la parole, bien entendu, nous avons un registre, nous avons plusieurs personnes qui se sont inscrites, de la façon que nous allons fonctionner, nous allons terminer entre dix heures trente (10 h 30) et onze heures (11 h), il va y avoir encore des personnes inscrites au registre, bien entendu nous reprenons demain après-midi à treize heures (13 h), ça va nous permettre à ce moment-là, nous allons conserver les gens qui seront au registre, nous allons les inviter. Autant que possible, on va faire une gestion de la liste pour permettre aux gens qui sont inscrits de poser leurs questions dans l'ordre d'inscription.

2190

Dans certains cas, dans l'après-midi, c'est possible que des personnes ne soient pas là, ce qu'on va faire à ce moment-là, nous allons conserver leur nom pour la soirée et à ce moment-là, on ouvrira en soirée avec les personnes les plus hautes inscrites dans nos listes qui n'ont pas pu venir poser leurs questions par exemple demain après-midi.

2195

Alors sur ce, monsieur Leblanc, je vous laisse la parole. Bonsoir!

2200

PAR M. JEAN-MICHEL LEBLANC:

Donc bonsoir. Je suis étudiant au Cégep des Îles, pour me présenter un peu.

2205

Tout d'abord, monsieur le Président, si vous me le permettez, j'aimerais revenir sur les points qui ont été traités auparavant, avant de poser mes deux (2) questions. Plus spécifiquement, je voudrais revenir au caractère préliminaire qui a été amené par monsieur Carol Cantin de l'exploration sismique dans le golfe.

2210

Compte tenu que les explorations sismiques faites sur les secteurs de Old Harry ont été tenues en 98, c'est-à-dire il y a six (6) ans, comme vous l'avez présenté tantôt, que le BAPE ne semblait pas, les experts qui sont ici, au courant des études environnementales de ces levés sismiques là, que nous sommes maintenant en 2004, que la présente audience publique se passe six (6) ans après ces levés sismiques là, que le projet de Corridor Ressources dans le site de Old Harry, bien qu'il nécessite une approbation, une entente entre les provinces de Terre-Neuve et de Québec est rendu au stade de forage, que les autres provinces maritimes, c'est-à-dire la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard, ainsi que Terre-Neuve et le Nouveau-Brunswick peuvent, elles aussi, effectuer des levés sismiques ainsi que du forage, que les bancs de

2215

2220 poissons ainsi que les toxines, notamment celles des boues de forage dans la loi canadienne permet quinze pour cent (15 %) de rejets ne sont pas assujetties, comme les études du BAPE, aux frontières interprovinciales et peuvent se promener partout dans le golfe, sommes-nous réellement à un point préliminaire dans cette situation.

2225 Et est-ce que le BAPE prévoit proposer des ententes et des relations entre les provinces maritimes.

PAR LE PRÉSIDENT:

2230 Si on reprend votre question, je vais commencer par répondre au deuxième volet de la question. Bien entendu, nous allons faire un rapport, nous allons émettre des recommandations.

2235 En bon français, disons, on donnera pas d'avancées sur notre rapport, le BAPE parle par ses rapports, donc on va regarder l'ensemble des questions qui vont avoir été abordées, et c'est concernant les levés sismiques bien entendu, et on va émettre des recommandations. Là, c'est tout ce que je peux vous dire.

Donc à savoir quels sujets spécifiques on va couvrir, autrement dit les gens le sauront lorsque le rapport va être public, bien entendu. C'est tout ce que je peux vous dire à ce stade-ci.

2240 Pour ce qui est du premier volet de votre question, concernant le caractère préliminaire c'est-à-dire de l'exploration sismique, bon, vous avez fait mention du côté de Old Harry, il y a eu des levés sismiques précédemment. On a eu une mention tout à l'heure que depuis une trentaine d'années, il y a eu quelques dizaines de milliers de kilomètres de lignes de levés sismiques qui ont été faites dans le golfe Saint-Laurent, depuis une trentaine d'années.

2245 Mais je sais pas, du côté des Ressources naturelles, au-delà des levés sismiques en ce qui concerne le golfe du Saint-Laurent, est-ce qu'il y a eu d'autres travaux que les levés sismiques dans le golfe, en eaux marines, bien entendu, dans les dernières années?

2250 **PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

2255 Il y a eu d'autres campagnes de levés géophysiques, mais ce n'était pas des campagnes de levés de sismique, c'était plutôt des campagnes aéroportées. Donc il y a des levés géophysiques, ce qu'on appelle aéromagnétiques haute résolution. Il y a des données aéroportées gravimétriques.

Donc, il y a différentes façons de mesurer les propriétés physiques des roches, donc en étudiant le magnétisme, en étudiant l'électromagnétisme. Donc ça donne des indications.

2260 Mais il y a pas eu d'intervention directe sur le milieu.

PAR LE PRÉSIDENT:

2265 Donc vous dites qu'il y a pas eu vraiment de forage, dans les dernières années, dans le golfe, que ce soit dans la partie québécoise ou dans le territoire des provinces limitrophes?

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

2270 Non, à part les derniers levés géophysiques, il y a pas eu d'autres activités.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Leblanc, est-ce que vous voulez obtenir des précisions sur votre question?

2275 **PAR M. JEAN-MICHEL LEBLANC:**

On parle au passé, ici. Est-ce que dans l'avenir, il y a des projets de levés sismiques et-ou de forage qui sont prévus dans le golfe?

2280 On sait qu'il y a les projets de Corridor Ressources sur le site de Old Harry, est-ce qu'il y en a d'autres?

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

2285 Présentement, il y a une structure qui est potentiellement forable, mettons, on appelle ça un prospect, et la seule cible identifiée aujourd'hui, c'est la structure de Old Harry.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

2290 Est-ce qu'on pourrait préciser quand même, dans le cas d'Hydro-Québec, le total de lignes de levés sismiques qui serait prévisible si on voulait procéder à l'amélioration de nos connaissances sur le golfe.

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

2295 Bon, le rapport d'Hydro-Québec a mentionné environ dix-sept mille kilomètres (17 000 km), pour faire une bonne image ou une bonne échographie, si on veut, de la croûte terrestre au niveau du golfe et de l'estuaire.

2300 Mais comme on l'a déjà mentionné, ce dix-sept mille kilomètres-là (17 000 km) est pour vraiment évaluer s'il y a des structures intéressantes, s'il y a un potentiel géologique.

Avant de parler de potentiel en hydrocarbures, il faut bien voir comment c'est fait en dessous de nos pieds, et avant d'en arriver à la conclusion qu'il y a un gisement, il faut être

2305 capable d'identifier des structures où les hydrocarbures auraient pu s'accumuler ou auraient pu migrer.

Donc actuellement, il y a une structure qui est potentielle, c'est la structure de Old Harry, et le levé géophysique qui était le levé sismique qui était prévu par GSI avait justement pour but, si on veut, de dégrossir l'image géologique du sous-sol par levés haute définition, avec les techniques modernes.

PAR LE PRÉSIDENT:

2315 Oui, monsieur Leblanc.

PAR M. JEAN-MICHEL LEBLANC:

2320 Si des levés sismiques ont pu être effectués sur le site de Old Harry, maintenant on sait qu'on a un débat au Québec sur ces levés sismiques là, est-ce qu'il serait possible que pendant que nous, nous faisons nos débats, que nous prenons nos décisions, les autres provinces maritimes permettent d'autres levés sismiques?

2325 Quelles seraient les procédures, est-ce que ce serait, entre parenthèse, excusez-moi, facile pour des compagnies d'aller faire des levés sismiques ailleurs qu'au Québec, dans le golfe.

PAR LE PRÉSIDENT:

2330 Oui, monsieur Cantin.

PAR M. CAROL CANTIN:

2335 Bien sûr, les offices extracôtiers Canada-Nouvelle-Écosse et Canada-Terre-Neuve ont pour mandat de procéder à la mise en valeur des ressources sur leur territoire. Alors s'il y avait des demandes du côté terre-neuvien, du côté terre-neuvien du golfe ou du côté de la Nouvelle-Écosse du golfe, s'il y avait des demandes pour procéder à des levés sismiques, alors à ce moment-là, ces mandats-là seraient évalués en fonction des lois qui régissent ces activités-là, et puis elles suivraient la procédure en cours, celle qu'on connaît entre autres du gouvernement fédéral, parce qu'ils appliquent en fin de compte la loi fédérale à ce chapitre.

2340 Donc oui, c'est possible que du côté de ces deux (2) provinces de l'Atlantique, il y ait des levés.

2345 Du côté par contre du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard, ils n'ont pas d'entente avec le gouvernement fédéral, à ce chapitre-là. Donc je ne vois pas comment ils pourraient procéder, à ce moment-ci, à des travaux. Quoi que c'est de leur côté des frontières, mais c'est pas impossible.

2350 Mais pour l'instant, en tous les cas, en ce qui concerne Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse, les travaux, il pourrait y en avoir d'autres, et c'est assujetti aux lois en vigueur.

PAR LE PRÉSIDENT:

2355 Et d'ailleurs, la semaine dernière, Pêches et Océans nous a confirmé qu'au sud des Îles, autrement dit dans la partie, une portion néo-écossaise, au nord du Cap-Breton, qu'il y avait eu des levés sismiques cet hiver, qui se sont terminés il y a quelques semaines.

2360 À titre d'exemple, donc autorisés, si je peux comprendre la mécanique, autorisés par l'Office Canada-Nouvelle-Écosse, sur les hydrocarbures extracôtiers. Donc, c'est ce que je comprends des derniers levés sismiques qui ont eu lieu dans le golfe du Saint-Laurent.

Est-ce que vous avez une autre question?

PAR M. JEAN-MICHEL LEBLANC:

2365 Pour continuer sur le même point, est-ce qu'il y a des relations politiques entre les provinces; est-ce que le BAPE s'est intéressé, s'il y en a, à ces relations politiques là?

2370 Parce que vous parlez de relations entre les provinces et le fédéral, est-ce qu'il y a des relations entre ces provinces?

PAR LE PRÉSIDENT:

2375 Dans le cas, disons prenons le golfe, en 1964, le golfe a été partagé autrement dit administrativement entre les cinq (5) provinces riveraines.

Par exemple, depuis ce fameux partage-là, par exemple, est-ce qu'il y a une table de concertation entre les provinces, concernant la gestion, l'ensemble de la gestion du golfe du Saint-Laurent?

PAR M. CAROL CANTIN:

2380 Il y a eu des rencontres entre autres des ministres de l'Énergie des provinces de l'Atlantique à cet effet encore cette année, pour voir comment on pourrait, ils pourraient surtout harmoniser les procédures, de façon à faciliter un petit peu les mises en valeur de l'ensemble.

2385 Mais le Québec n'a pas participé à ces discussions.

PAR LE PRÉSIDENT:

2390 Donc les quatre (4) provinces étaient réunies, mais pas le Québec; les quatre (4) provinces maritimes?

PAR M. CAROL CANTIN:

2395 C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

2400 Et il n'y a pas, non plus, de mécanisme de table de comité semi-permanent ou autre, concernant le golfe?

PAR M. CAROL CANTIN:

2405 Sur les hydrocarbures, non.

PAR LE PRÉSIDENT:

 Ou sur d'autres sujets, par exemple sur les pêcheries?

2410 Bien, peut-être par exemple du côté des pêcheries, est-ce qu'il existe, à votre connaissance, des discussions? Pêches et Océans, bon, est très présent bien entendu dans le golfe, mais est-ce qu'il y a des ententes, à votre connaissance, concernant par exemple la gestion des pêches, est-ce que les provinces discutent entre elles concernant l'ensemble de la gestion des pêches?

2415

PAR MME SELMA PEREIRA:

2420 Oui, certainement, en termes de gestion des pêches, il y a discussion entre les provinces. Mais sur la question spécifique du pétrole et gaz, par rapport à la gestion des pêches, je ne sais pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

2425 Mais si on s'attache uniquement à la question gestion des stocks de poissons et autres, donc les provinces discutent régulièrement ensemble pour cette gestion-là. Donc il existe, en quelque sorte, en faisant abstraction de la recherche pétrolière, depuis plusieurs années, il existe formellement des comités interprovinciaux?

PAR MME SELMA PEREIRA:

2430

Oui, il y a certains stocks qui sont gérés interprovinces.

PAR LE PRÉSIDENT:

2435

Je vous remercie.

Du côté du ministère de l'Agriculture, est-ce que vous avez des commentaires à ajouter en rapport, à votre connaissance, avez-vous connaissance justement de discussions entre les provinces pour la gestion des pêcheries?

2440

PAR M. MAURICE GAUDET:

Il y a des discussions peut-être plus au niveau ministériel, mais à notre niveau, il y a pas vraiment de discussions.

2445

Évidemment, il y a des rencontres qu'on fait au niveau local, ici, avec les gens de Pêches et Océans, il peut y avoir des discussions à ce niveau-là, au niveau des pêches.

Mais j'ai pas connaissance, entre les deux (2), qu'il y a vraiment des relations.

2450

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

2455

Dernière question, monsieur Leblanc, s'il vous plaît.

PAR M. JEAN-MICHEL LEBLANC:

C'est une question qui touche plutôt la tenue de cette audience publique ci.

2460

Compte tenu du congé pascal qui s'est étendu du 9 au 12 avril inclusivement, que dans ce congé pascal, plusieurs Madelinots quittent les Îles, sont en vacances, que le rapport d'experts ainsi que les enregistrements audio des autres séances publiques sont disponibles uniquement sur Internet et qu'une partie non négligeable de la population n'a pas accès à la maison à internet, que les lieux publics d'accès à Internet sont les bibliothèques qui ont été fermées pendant le congé pascal, que le comité de travail mandaté par la municipalité sur ce sujet a demandé au BAPE de reporter cette réunion à une date ultérieure, pourquoi se tient-elle aujourd'hui, 13 avril?

2465

2470

C'est ma question.

PAR LE PRÉSIDENT:

2475 Oui, c'est votre question. Moi, je n'ai pas reçu aucune demande formelle. On nous a expliqué, bien entendu, que la période correspondait à ce que beaucoup de gens quittaient les îles.

2480 Nous, on est pris avec des contraintes de temps, bien entendu, on nous a donné un mandat donc qui a commencé le 15 mars, on fait avec les contraintes, on a le congé pascal, le BAPE aussi ne siège jamais l'été pour les périodes de vacances, etc.

2485 Donc on avait une fenêtre de temps qui est très très restreinte. Parce qu'il faut penser que nous faisons plusieurs endroits et également, nous allons revenir en deuxième partie d'audience, c'est-à-dire dans environ un mois, aussi.

Alors lorsqu'on met tout ça bout à bout, disons que la fenêtre de possibilités était limitée à cela, compte tenu des délais qui nous ont été impartis pour faire notre mandat. Donc c'est pour ça qu'on est ici ce soir.

2490 **PAR M. JEAN-MICHEL LEBLANC:**

2495 Comme ces délais semblent vous contraindre, et comme il a été fait mention tantôt, on a avoué manquer de temps pour faire des études sur des questions qui peuvent porter sur le forage, est-ce que le BAPE pourra proposer au gouvernement et-ou au promoteur de ralentir la cadence dans ces projets.

PAR LE PRÉSIDENT:

2500 Alors c'est un exemple de sujet que vous pouvez aborder dans un mémoire, par exemple de demander à ce moment-là qu'il y ait des calendriers réalistes pour l'exécution des projets; c'est des sujets qu'on peut discuter en deuxième partie d'audience, effectivement.

Donc, vous pouvez aborder le sujet avec nous en deuxième partie d'audience.

2505 **PAR M. JEAN-MICHEL LEBLANC:**

Merci.

2510

2515

RAYMOND GAUTHIER

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais maintenant inviter monsieur Raymond Gauthier à venir adresser ses questions.

2520

Bonsoir monsieur.

PAR M. RAYMOND GAUTHIER:

2525

Bonsoir monsieur le Président, messieurs les Commissaires, personnes-ressources.

Moi, c'est comme un simple citoyen d'un merveilleux petit paradis, heureux de l'être, que je me présente ici ce soir et les prochains jours, si je tiens le coup.

2530

Heureux, mais en même temps inquiet et préoccupé par ce qui nous arrive et qu'on n'a pas vraiment demandé. Inquiet de finir par être chassé de ce petit paradis sans avoir croqué dans la pomme!

2535

Pas seulement moi, mais ma communauté, qui est une petite communauté insulaire, principalement composée de pêcheurs, de transformateurs de produits marins, et de plus en plus d'autres dépareillés qui accueillent de plus en plus de visiteurs ici, et qui sont appréciés pour ce qu'ils sont. Et cette communauté-là risque, à plus ou moins brève échéance, d'être dépossédée de ce qu'elle est, de ce qu'elle fait, sa façon d'être, de faire, de commercer, etc., de vivre.

2540

Alors ça, ça m'inquiète. Et puis comme citoyen de cette communauté-là, depuis plusieurs mois, je m'informe, je me documente, je cherche, je consulte, je discute. Et parfois, je fais des représentations, et à quelques reprises, je me suis fait dire: Bien, énerve-toi pas, là, énerve-toi pas, on va juste voir. Et je me suis fait dire ça et répéter ça par quelqu'un qui est bien placé pour me répondre, et je vous avoue que chaque fois, je suis resté vent debout!

2545

Et c'est là que je vais vous poser ma question, ma première question. Quand on cherche avec l'intention de trouver, qu'on va voir et qu'on trouve l'or noir, qu'est-ce qu'on fait après.

PAR LE PRÉSIDENT:

2550

Alors du côté du Comité, je pose la question qui est assez claire, donc dans l'optique: Pourquoi fait-on des levés sismiques, pourquoi fait-on de l'exploration, c'est-à-dire dans quel but exactement. Et si on fait des levés sismiques, est-ce que c'est certain qu'o veut exploiter.

2555

Alors monsieur Laliberté.

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

2560 Monsieur le Président, dans les phases d'exploration, oui, la première phase au niveau exploration, c'est aller voir. Et effectivement, les levés sismiques, c'est fait pour aller voir. Comme je vous disais, c'est une échographie, c'est un petit gars ou une petite fille, on veut le savoir.

2565 Donc le but est de voir si oui, il y a des structures intéressantes. Et si oui, il y a des structures intéressantes, c'est vrai que l'intention est d'aller forer, éventuellement, d'aller vérifier ces structures-là.

2570 Mais avant d'en arriver à l'étape forage en tant que telle, il faut vraiment s'assurer que toutes les conditions sont là. Ça nous prend une roche mère, ça nous prend une roche réservoir, ça nous prend une roche couverture. Donc ça prend tous les ingrédients, une fois qu'on a la preuve que tout ça est en place, bien là, on peut peut-être penser à aller forer.

2575 Mais présentement, on est à l'étape d'aller voir s'il y a des structures intéressantes, pour bien comprendre la géologie. Donc pour le moment, on parle pas de forage. Si on veut vraiment regarder les levés sismiques, c'est pour aller voir.

PAR LE PRÉSIDENT:

2580 Juste un petit instant.

2585 En rapport avec ça, ça veut dire partout où on va aller faire des relevés sismiques, donc si on trouve quelque chose dans toute cette zone-là, on est susceptible d'aller forer, peu importe. C'est-à-dire que si on va à un endroit faire des levés sismiques, c'est parce qu'on a l'intention, s'il y a quelque chose, d'aller forer là. Donc partout où on va aller, on a l'intention de forer; partout où on n'ira pas, on aura pas l'intention de forer.

Est-ce qu'on doit comprendre ça de cette façon-là?

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

2590 Pas tout à fait, monsieur le Président. Si on va voir, ça veut pas dire qu'on veut aller forer. Peut-être qu'on va voir, mais peut-être qu'il y a absolument rien, aussi.

2595 Donc à cette étape-ci, on le sait pas.

PAR M. RAYMOND GAUTHIER:

Mettez-vous à ma place...

2600 **PAR LE PRÉSIDENT:**

S'il vous plaît, adressez-moi la question.

2605 **PAR M. RAYMOND GAUTHIER:**

C'est vrai! Je m'excuse, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

2610 Ça va aller mieux comme ça!

PAR M. RAYMOND GAUTHIER:

2615 Spontanément! Monsieur le Président, mettez-vous à ma place, quand je me fais dire ça, moi là, pour me dire, tu sais, prends ton temps, il y a pas d'urgence. Et moi, pendant ce temps-là je fouille, et je cherche, et puis j'apprends bien des choses.

2620 Pensez-vous, monsieur le Président, que je crois, dans le fond de moi-même, qu'on va juste aller voir, d'un coup que! Mais bon dieu – excusez-moi! Mais le jour où on trouve quelque chose, bien, mon interlocuteur parlait de l'image d'un bébé, on veut savoir si c'est un gars ou une fille, mais là, c'est pas un bébé, là, il s'agit pas d'un bébé, là. On est du monde, nous autres, ici, et on se sent affecté par ce qui s'en vient, possiblement dérangés par ce qui s'en vient.

2625 Pourquoi est-ce qu'on le laisse pas dormir, le bébé!

PAR LE PRÉSIDENT:

2630 Je comprends comme vous, si on va dans une région, disons autour des Îles-de-la-Madeleine, faire des levés sismiques, je comprends que s'il y a quelque chose d'intéressant, on a l'intention d'aller voir. Sinon, on n'irait pas faire de levés sismiques. Je comprends la même chose que vous sur cet aspect-là.

Est-ce que vous avez une autre question?

2635 **PAR M. RAYMOND GAUTHIER:**

2640 Je vais passer à l'autre, qui est dans le même sens. La Loi québécoise ne dit-elle pas que trouver, c'est avoir automatiquement le droit d'exploiter, ce qu'on appelle le "free mining", ça donne ça automatiquement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2645 Oui, monsieur Laliberté, donc si on fait une découverte, ça peut être Old Harry mais ça peut être quelque chose d'autre, qu'est-ce que ça veut dire exactement, le droit d'exploiter; est-ce que c'est réservé à cette personne-là ou est-ce que le gouvernement a l'obligation de permettre l'exploitation?

2650 Alors qu'est-ce qu'on entend exactement par le droit d'exploiter? C'est un droit exclusif ou si c'est une obligation du gouvernement d'autoriser l'exploitation.

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

2655 Monsieur le Président, c'est le permis de recherche qui est délivré à la compagnie qui donne le droit de rechercher et le privilège de pouvoir exploiter, s'il y a découverte. C'est ça que ça veut dire.

2660 Et le principe du "free mining", c'est la façon dont les permis sont délivrés actuellement dans le domaine minier québécois, donc le premier qui demande et qui remplit les conditions se voit octroyer le permis, mais en effet, le permis de recherche donne le droit d'exploiter à la compagnie si elle trouve.

PAR LE PRÉSIDENT:

2665 Donc c'est automatique.

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

2670 Par contre, il y a des conditions. Avant de pouvoir exploiter et demander un bail d'exploitation, on doit prouver que c'est réalisable.

PAR LE PRÉSIDENT:

2675 Ça, c'est du côté québécois.

Du côté fédéral, demain on va avoir des réponses complémentaires de monsieur Gilbert, de Pêches et Océans, qui va nous revenir sur des questions spécifiques qu'on lui a posées sur une synthèse de la procédure fédérale.

2680 Il faut comprendre aussi que du côté fédéral, il y a un régime qui est potentiellement différent d'ici, et aussi la Loi canadienne qui a ses prérogatives à elle.

Donc monsieur Gilbert va nous faire une synthèse de ça, demain, également.

2685 Parce qu'au moment où on se parle, on a comme deux (2) régimes d'autorisation, à l'heure actuelle.

PAR M. RAYMOND GAUTHIER:

2690 Monsieur le Président, quand on me dit ça, la réponse qu'on me fait, on va juste voir au cas où, est-ce que je dois comprendre que ça veut dire: Mon petit gars, bien, ferme ta gueule et attends, tu verras bien plus tard.

PAR LE PRÉSIDENT:

2695 Interprétons-le d'une autre manière, ça permet que vous pouvez venir en deuxième partie d'audience nous donner votre opinion spécifiquement sur ce sujet-là et sur d'autres sujets qui vous intéresseront, bien entendu.

PAR M. RAYMOND GAUTHIER:

2700 Bon, je m'étendrai pas d'avantage ce soir, je sais qu'il y a beaucoup de personnes qui font la file.

PAR LE PRÉSIDENT:

2705 Je vous remercie, bonne soirée.

PAR M. RAYMOND GAUTHIER:

2710 À demain!

MICHEL ASSELIN

2715 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais inviter monsieur Michel Asselin, s'il vous plaît.

2720 Bonsoir, à vous la parole!

PAR M. MICHEL ASSELIN:

2725 Bonsoir monsieur le Président.

Alors une première question concernant les retombées économiques. Du propre aveu de la table d'experts, on a dû aller voir au niveau de l'exploitation et des développements pour trouver des impacts positifs au niveau des retombées économiques, étant donné qu'au niveau des levés sismiques, c'était négligeable.

2730

D'ailleurs dans le rapport complet, pas le résumé qu'on a eu ce soir mais le rapport complet, on fait état de la création de trois mille (3000) emplois pour les phases développement et exploitation. Force m'est de conclure que c'est sûrement l'ensemble des emplois, donc emplois indirects autant qu'emplois directs, et on sait, quand on parle d'emplois indirects, souvent on ratisse très large.

2735

Ma question est la suivante: Compte tenu des exigences qu'on sait très sévères, très élevées dans l'industrie du gaz et du pétrole au niveau de la formation académique et au niveau de l'expérience professionnelle, et du nombre d'années d'expérience professionnelle, compte tenu qu'au Québec, on est nouveau dans ce secteur-là, ce n'est pas un secteur d'expertise où on s'est spécialisé dans les vingt-cinq (25) dernières années, et plus spécifiquement aux Îles-de-la-Madeleine, ce n'est pas un secteur d'activités où on a choisi de se spécialiser, combien d'emplois directs et permanents, je parle pas d'emplois indirects que peut-être que si je vends quelque chose à quelqu'un qui travaille dans le pétrole, je rentre dans la statistique, combien d'emplois directs et permanents, dans le secteur du gaz, pouvez-vous prévoir qui vont être créés pour les gens d'ici, pour les gens des Îles-de-la-Madeleine, et quelles sont les mesures que vous envisagez pour permettre de rattraper le manque au niveau de la formation qu'on peut avoir dans notre bassin de population et permettre l'accès à ces emplois-là à des gens d'ici.

2740

2745

2750

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors du côté du Comité, bien entendu dans le document, vous avez fait un survol du potentiel économique derrière l'exploration et l'exploitation pétrolières et gazières, est-ce que vous pourriez nous donner un peu plus de détails, relativement à ce que monsieur Asselin vient de mentionner.

2755

PAR M. CAROL CANTIN:

Oui, effectivement, si on se replace peut-être, pour faciliter la compréhension, peut-être se comparer avec ce que Terre-Neuve a vécu, Terre-Neuve aussi, c'était une province, ou du moins une région qui vivait essentiellement de pêche à l'époque, et ils n'avaient pas les infrastructures ni les compétences, pour elle aussi, cette province-là, les gens de Terre-Neuve aussi, ils étaient dans la situation que vous êtes présentement, à savoir on connaît rien, c'est tout nouveau, pour le Québec, en fin de compte, c'est nouveau, ce qui se passe en milieu marin dans ce domaine.

2760

2765

Les ententes qui ont été signées avec le gouvernement fédéral et Terre-Neuve, et la même chose avec la Nouvelle-Écosse, prévoient des programmes de formation de main-d'œuvre

2770 spécialisée dans le domaine et donc, il y a une main-d'œuvre locale, terre-neuvienne qui a été mise en place, développée, une expertise locale qui a été développée, même chose au niveau de l'industrie, il s'est développé des industries qui ont permis justement, qui n'existaient pas avant, mais qui sont nées avec la mise en valeur entre autres d'Hibernia au large de Terre-Neuve.

PAR LE PRÉSIDENT:

2775 Donc vous nous dites qu'il s'est développé une expertise au courant des années, et vous nous dites que selon les ententes qu'il y a eues, et pour la Nouvelle-Écosse et pour Terre-Neuve, il y a eu des programmes spécifiques de formation de la main-d'œuvre, c'est ce que vous répondez?

2780

PAR M. CAROL CANTIN:

C'est ça, oui.

2785

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors monsieur Asselin.

PAR M. MICHEL ASSELIN:

2790

Est-ce que vous êtes en mesure de me dire combien de terre-neuviens ont obtenu un emploi direct, au niveau de l'industrie du gaz?

PAR M. CAROL CANTIN:

2795

Environ trois mille (3000), c'est environ la même chose pour la Nouvelle-Écosse, durant la période qui s'étend à peu près de la signature des ententes, 1985 à peu près, à aujourd'hui. C'est environ trois mille (3000) emplois directs et indirects.

2800

Je pourrai vérifier pour m'assurer que c'est pas seulement les emplois directs, mais je pourrai vous le dire.

PAR LE PRÉSIDENT:

2805

L'information que vous avez actuellement...

PAR M. CAROL CANTIN:

2810

Je vais voir, j'ai peut-être l'information. Je sais, en tous les cas, que c'est environ trois mille (3000) emplois pour chacune des provinces.

PAR LE PRÉSIDENT:

2815 Donc ça, c'est l'équivalent d'emplois plein temps, c'est l'équivalent année, trois mille (3000) emplois-année, directs et indirects. Ce serait ça, la statistique que vous avez sous la main?

PAR M. CAROL CANTIN:

2820 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2825 Oui, monsieur Asselin.

PAR M. MICHEL ASSELIN:

2830 Et ce sont des emplois qui sont occupés par des gens, le gouvernement terre-neuvien s'est organisé pour que se soient leurs citoyens qui obtiennent ces emplois-là, ça a pas été des emplois qui ont été créés là mais qui ont été occupés par des gens qui avaient l'expérience déjà, qu'ils soient américains ou d'ailleurs, qui sont venus occuper ces emplois-là? L'expérience était là, à Terre-Neuve?

PAR M. CAROL CANTIN:

2835 Nous, l'expérience n'était pas là, il fallait la former, mais vous comprenez qu'on est soumis aux lois du libre-échange avec les États-Unis, et dans quelques domaines, il y a une mobilité de la main-d'oeuvre, comme nous, on pourra aussi être amenés à aller travailler aux États-Unis et vice-versa. Il y a une certaine mobilité, je pense.

2840 Mais pour l'ensemble, je sais pas exactement quel est le pourcentage des terre-neuviens qui ont trouvé de l'emploi parmi les trois mille (3000), je sais pas, je peux pas vous dire, mais je sais en tous les cas que les chiffres qu'on a pu trouver sont environ de cet ordre-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2845 Mais ça demeure un sujet de préoccupation majeure, comme on peut voir, la question de la formation de la main-d'oeuvre. Je pense que c'était ça principalement votre question, monsieur Asselin.

2850 **PAR M. MICHEL ASSELIN:**

 Oui, c'est ça.

2855 Pour ma deuxième question, je veux m'attarder sur les mesures d'atténuation que vous avez présentées dans le résumé du rapport, principalement une en particulier qui m'a un petit peu fait sourciller, on a parlé de démarrage progressif des levés sismiques, dans lequel donc plutôt que de commencer tout de suite à plein régime, on commence tranquillement afin de permettre à la faune qui est dans la zone de la quitter pour ne pas être incommodée.

2860 Ma question, c'est: Est-ce que vous avez des études, est-ce que vous êtes en mesure de me citer une étude qui a pu remarquer qu'une espèce ou que plusieurs espèces, lors du démarrage progressif, a compris que, OK, ils vont commencer, ça fait qu'on va s'en aller!

2865 Ça, peut-être qu'ils sont partis, je vous concède ce point-là, ils sont peut-être partis, mais une fois les activités terminées, quelle est la proportion d'individus de ces espèces-là qui réalise que c'est terminé, et qu'ils peuvent retourner.

PAR LE PRÉSIDENT:

2870 S'il vous plaît! S'il vous plaît, on va adresser la question au Comité.

2875 Du côté de la mesure d'atténuation proposée, le démarrage progressif, donc j'imagine que vous êtes assez avancés dans le fameux petit tableau qu'on avait discuté au début de la période de questionnement, alors quelle est l'efficacité de cette mesure-là de démarrage progressif, et est-ce qu'il y a de la littérature qui peut nous indiquer l'efficacité de la mesure, est-ce qu'il y a des études qui ont été faites sur le rendement de cette mesure-là, notamment pour les mammifères marins.

2880 Monsieur Joly.

PAR M. ROBERT JOLY:

2885 Oui, je vais y aller pour la réponse.

Distinguons deux (2) choses, du côté des poissons et après, du côté des mammifères marins.

2890 Du côté des poissons, effectivement, la littérature rapporte des comportements d'évitement sur des distances plus ou moins longues, pour des périodes plus ou moins longues et évidemment, ça dépend des espèces et ça dépend aussi des caractéristiques. Mais c'est connu que les poissons quittent les zones où il se fait du sondage sismique.

2895 Donc l'idée ici, c'est une mesure préventive, c'est pas une mesure bien sûr où on est capable d'aller vérifier de façon précise ce qui se passe dans le milieu, il y a à peu près pas de moyen direct d'aller l'observer. Mais on sait que du côté des poissons, ils ont ce comportement d'évitement et donc, en commençant de façon progressive, il est à peu près certain que les

poissons qui sont dans la zone, on parle d'un corridor d'environ cinq cents mètres (500 m) de largeur, deux cent cinquante (250 m) de part et d'autre, que les poissons vont éviter cette zone.

2900

L'objectif, dans le cas des poissons, c'est d'éviter que les poissons se retrouvent trop à proximité du sondage lui-même, de la détente, parce qu'il y a des dommages qui commencent à un niveau de puissance de décibels de cent quatre-vingts décibels (180 dB). Alors l'idée, c'est d'essayer de faire en sorte qu'il y a pas de poissons qui se retrouvent dans cette zone-là.

2905

Dans le cas des mammifères marins, il y a aussi des descriptions qui ont été faites, qui sont rapportées dans la littérature, d'évitement de zone où il se conduit des sondages sismiques.

2910

Ici, on peut un peu plus facilement contrôler la situation, mais il y a pas de mesure absolue par rapport à ça, mais des observateurs peuvent déjà s'assurer qu'il n'y a pas de mammifères apparents en tout cas dans la zone de cinq cents mètres (500 m) de part et d'autre, d'une part, et il y a aussi des techniques avec des radars, pour détecter les baleines qui seraient pas en surface.

2915

Ces mesures-là sont pas efficaces à cent pour cent (100 %), ils ne peuvent pas tout détecter, mais le démarrage progressif lui-même, comme j'ai mentionné, c'est une mesure préventive qui vient s'ajouter à d'autres mesures. Il faut pas la voir en soi comme la mesure qui va tout prévenir tous les impacts, la liste des mesures d'atténuation qui est proposée par les experts, ce sont toutes des mesures qui sont comme complémentaires les unes aux autres. On peut pas appliquer une seule et pas appliquer les autres, il faut toutes les appliquer en même temps.

2920

Alors c'est une manière de faire en sorte, en tout cas, que dans un premier temps, on évite les premiers impacts qui pourraient être occasionnés par les sondages sismiques. Mais la littérature décrit ces phénomènes d'évitement là.

2925

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Asselin.

2930

PAR M. MICHEL ASSELIN:

Je veux préciser que votre cent quatre-vingts décibels (180 dB), c'est la limite inférieure, et ça va jusqu'à deux cent soixante décibels (260 dB) dans certains cas.

2935

Par contre, pour ce qui est de votre réponse, monsieur Joly, vous m'avez clairement démontré que oui, ils s'en vont quand ça fait du bruit. Moi, ce que je vous demande: Est-ce qu'ils reviennent après!

2940 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Après le passage du navire.

2945 **PAR M. MICHEL ASSELIN:**

Est-ce qu'ils reviennent après.

PAR LE PRÉSIDENT:

2950 Est-ce que des études vous montrent que le comportement pourrait être très prolongé ou même permanent, est-ce qu'on a des indications?

PAR M. ROBERT JOLY:

2955 Encore là, dans le cas des poissons, effectivement là aussi, la littérature montre des effets instantanés si on veut, mais un retour dans une période plus ou moins longue, encore là dépendamment des espèces, mais qui peut aller de quelques heures à quelques jours, dépendamment des espèces.

2960 Mais effectivement, ils reviennent dans les zones, une fois que le navire a passé.

PAR M. MICHEL ASSELIN:

Même si la zone est travaillée au niveau sismique à plus long terme?

2965

PAR M. ROBERT JOLY:

2970 C'est-à-dire que si les lignes sont parallèles, le bateau va faire des allers-retours pendant une période de temps donnée, les impacts vont se faire sentir à une certaine distance, sur une période de quelques jours, ça peut durer une semaine.

2975 Mais le bateau se déplace à une certaine vitesse et s'il y a des comportements d'évitement qui sont atténués par le fait que les poissons reviennent au bout de quelques heures, ils vont être encore dans la zone et ils vont faire la même chose quand le bateau va revenir, ils vont se déplacer, ils vont revenir.

2980 Mais il y a pas d'impact direct sur la mortalité comme telle, le seuil effectivement qui a été choisi à cent quatre-vingts décibels (180 dB) tient compte aussi du fait que les techniques qui sont proposées, les technologies qui sont proposées pour le golfe partent à deux cent quatorze (214 dB), avec une mesure d'atténuation de cinq cents mètres (500 m), on obtient le cent quatre-vingts (180 dB), cette limite-là. C'est pour ça qu'on a choisi cette limite-là. Il y a pas de son au-dessus du seuil de deux cent quatorze (214 dB).

PAR LE PRÉSIDENT:

2985 Attendez un instant.

2990 Du côté de Pêches et Océans, par exemple, prenons un cas mieux connu, la structure de Old Harry, donc le secteur où est cette structure-là a été situé, je sais pas si ce serait possible de revoir une carte à l'écran, à ce moment-là j'imagine que ce sont des zones qui sont pêchées, disons dans la partie québécoise, je sais pas, est-ce qu'il y a une zone qui est exploitée pour la pêche, la structure de Old Harry, à votre connaissance?

PAR MME SELMA PEREIRA:

2995 C'est plus proche, le stock qui est plus exploité proche de cette zone, ça va être le crabe des neiges, qui est plus proche de cette zone; les sébastes, que ça peut aussi atteindre.

PAR LE PRÉSIDENT:

3000 C'est parce que les profondeurs sont assez élevées, donc dans les poissons, on aurait le sébaste.

3005 Est-ce que par exemple, à votre connaissance, suite aux levés sismiques, on sait par exemple qu'il y a eu des levés sismiques en 98, il y en aurait eus également dans le secteur de Old Harry, du côté de Pêches et Océans, est-ce qu'il y a des pêcheurs qui ont porté plainte, par exemple des pêcheurs qui opéraient dans cette zone-là, est-ce que des gens ont rapporté des problématiques reliées aux levés sismiques, peut-être reliées aux levés sismiques, à votre connaissance?

3010 **PAR MME SELMA PEREIRA:**

Pas à ma connaissance, mais je peux m'informer demain matin et s'il y a des informations supplémentaires, je peux les apporter demain après-midi.

3015 Il faut seulement préciser, le sébaste, mais il faut penser que le sébaste aussi, présentement c'est un moratoire.

PAR LE PRÉSIDENT:

3020 OK. Du côté du MAPAQ?

PAR M. RAYMOND GAUTHIER:

3025 En fait, c'est ce que je voulais dire aussi, c'est que le sébaste est sous moratoire depuis 94.

3030 Ce qui est inquiétant un peu pour le MAPAQ, dans le cas du sébaste, on se rappellera qu'il y a quelques années, aux Îles, il y avait la seule flottée hauturière du Québec qui avait, si je me trompe pas, il y a eu jusqu'à huit (8) bateaux, des bateaux de plus de cent pieds (100 pi), qui pêchaient presque exclusivement du sébaste.

Donc on espère qu'un jour, le sébaste va revenir, qu'on va pouvoir le repêcher, et que ça va pouvoir faire travailler encore beaucoup de monde à notre usine de transformation.

3035 Et il y a quand même une crainte de la part des scientifiques, à l'effet que les ondes sismiques pourraient affecter le sébaste. Donc il faudrait faire attention à cette espèce-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3040 Beaucoup de vigilance en rapport avec le sébaste.

Monsieur Locat.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

3045 J'aurais une question complémentaire en ce sens-là à adresser à un de vous deux (2), soit Pêches et Océans ou MAPAQ, à savoir: Est-ce que dans vos archives, vous pourriez trouver des informations vis-à-vis des problèmes qui auraient pu être observés concernant les stocks, la pêche, même à la limite pour les mammifères marins?

3050 En 82 ou 83, il y a eu environ trente-cinq mille kilomètres (35 000 km) de lignes de sismique qui ont été faits avec les mêmes équipements, assez semblables à ce dont on parle ici, alors je pose donc la question: Est-ce que vous avez des données qui pourraient être retrouvées, qui pourraient nous informer s'il y a eu à ce moment-là des évidences qui ont pu être mises en valeur, sur l'effet donc des levés sismiques, à cette époque-là.

3055 **PAR MME SELMA PEREIRA:**

Maurice, tu peux compléter après.

3060 Moi, je pense que c'est bien connu de tous, les problèmes qu'on vit avec la pêche dernièrement.

3065 Est-ce qu'on peut lier directement à l'exploitation sismique qu'il y a eue, l'exploration, excusez, je sais pas s'il y a évidence de cause à effet direct.

PAR LE PRÉSIDENT:

Du côté du secteur des Îles, autrement dit, dans ces années-là, est-ce que vous avez relevé des choses, des indices ou des indications?

3070

PAR M. MAURICE GAUDET:

Bien, il y a beaucoup de statistiques qui existent sur les pêches, aux Îles-de-la-Madeleine, mais de là à les relier à des événements comme ça, il faut tirer par les cheveux pas mal.

3075

Il faut dire que depuis les années quatre-vingt, il y a eu chute dans la pêche des poissons de fond, dans la morue; il y a eu le déclin aussi de la pêche du sébaste.

C'est tu un hasard, il y a tu un impact quelconque, on le sait pas pour l'instant.

3080

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc, il y a pas...

3085

PAR M. MAURICE GAUDET:

Il y a pas d'évidence.

PAR LE PRÉSIDENT:

3090

Des études précises ne mettent pas en évidence une quelconque source au déclin par exemple du sébaste.

PAR MME SELMA PEREIRA:

3095

Il y a des données disponibles des statistiques des pêches, des réductions de certaines espèces; ça, c'est disponible. Mais Maurice disait, en termes de cause à effet...

PAR LE PRÉSIDENT:

3100

Vous avez des données statistiques de pêche?

PAR MME SELMA PEREIRA:

3105

C'est disponible. Si vous voulez, on peut vous apporter ça écrit.

PAR LE PRÉSIDENT:

3110 À titre indicatif, simplement pour voir, depuis mettons les vingt-cinq (25) dernières années.

PAR MME SELMA PEREIRA:

3115 Vingt-cinq (25) dernières années? OK.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

3120 Une question concernant le Comité d'experts, pour savoir si vous êtes au courant de l'étude qui a été produite en 2000, ce sont les comptes rendus, en anglais, je vais les lire en anglais, "Exploring the Future of Offshore Oil and Gas Development in British Columbia: Lessons from the Atlantic".

3125 Alors dans ce document-là, qui fait plus qu'une centaine de pages, j'en ai juste un extrait ici, on parle, bon, justement, des leçons apprises du côté de l'Atlantique, où on parle des pêches, différentes choses.

3130 Alors est-ce que vous êtes au courant de cette étude? Les auteurs sont Patricia Gallagher et d'autres, et c'était parrainé par l'Université Simon Fraser ainsi que le Département des affaires indiennes.

Sinon, on pourra déposer le document. Mais à titre d'information, je pense que ça peut être intéressant pour les différents participants.

PAR M. ROBERT JOLY:

3135 Non, les experts n'ont pas repéré cette documentation, elle est pas citée dans le rapport.

PAR LE PRÉSIDENT:

3140 Nous allons procéder au dépôt, bien entendu, de ce document-là, le rendre accessible sur internet.

Monsieur Asselin, oui.

3145 **PAR M. MICHEL ASSELIN:**

Juste une petite précision très rapide, madame Pereira, monsieur Gaudet, vous dites que vous pouvez pas confirmer qu'il y a un lien entre les levés sismiques et la diminution des stocks, est-ce que vous pouvez confirmer qu'il n'y a aucun lien.

3150 **PAR MME SELMA PEREIRA:**

Moi, de ma part, je peux pas affirmer, ni qu'il n'y a pas de lien comme il y a des liens.

3155 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci, bonsoir.

3160

CHRISTINE LAJOIE

PAR LE PRÉSIDENT:

3165 Nous allons inviter madame Christine Lajoie à venir poser ses questions, et normalement, on devrait terminer avec madame Lajoie et continuer demain.

Oui, monsieur Cantin, une précision?

PAR M. CAROL CANTIN:

3170

Oui, en fin de compte, l'information que je cherchais tout à l'heure par rapport aux emplois directs et indirects.

3175 En Nouvelle-Écosse, si on compte les emplois cumulatifs depuis le début des travaux, on remarque qu'il y a trois (3) emplois directs de créés pour un (1) emploi indirect.

PAR LE PRÉSIDENT:

3180 Je vous remercie de la précision.

Alors madame Lajoie, je vous laisse la parole.

PAR MME CHRISTINE LAJOIE:

3185 Bonsoir. J'ai deux (2) questions assez simples.

3190 En fait, la première, c'est: Est-ce que les levés sismiques ou les autres méthodes d'exploration peuvent remettre en suspension les dépôt de déchets toxiques de la Défense nationale, alors la Défense nationale datant de la dernière guerre, ou ceux du site contaminé d'Irving Whale ou d'autres dépôt dont on soupçonnerait pas la présence; mais on sait que dans le golfe ou dans les océans, il y a des dépôts, des déchets qu'on a mis là il y a très longtemps, et qu'on soupçonne pas.

3195

Est-ce que ça pourrait en fait avoir des impacts, une remise en suspension de ces déchets-là pourrait-elle avoir un impact sur les ressources ou sur la pollution en général des eaux.

PAR LE PRÉSIDENT:

3200

Alors du côté du Comité, avez-vous examiné cet aspect?

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

3205

Bien, monsieur le Président, en fonction de l'atténuation des ondes sismiques, il y a aucun effet sur le fond marin, il y a aucun dérangement du fond marin. Il y a aucun impact en termes de remaniement, si on veut, des dépôts.

3210

Et de toute façon, dans l'éventualité d'un forage en milieu marin, il doit se faire une étude très haute résolution de l'endroit où serait éventuellement implanté un forage. Donc il y a beaucoup, ce qu'on appelle en anglais ou ce que vous allez retrouver dans la littérature, "site survey", permet de vraiment voir, comme si on prenait une photo, le fond marin à l'endroit où serait éventuellement implanté un forage. Donc ça, c'est important pour les ancrés, pour l'endroit où le puit va être foré.

3215

Donc si jamais il y a des débris des déchets toxiques qui ont été largués après la dernière guerre, ou d'autres substances, c'est certain que ce serait détecté.

PAR LE PRÉSIDENT:

3220

Mais par contre, est-ce qu'il y a une profondeur minimale, parlons de compression, par exemple à quelques mètres, peut-être très très intense, donc est-ce qu'il y a une profondeur minimale qu'il faut pas aller, lorsqu'on fait de la recherche sismique?

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

3225

Monsieur le Président, les bateaux qui sont utilisés pour faire les levés sismiques dans l'estuaire ou dans le golfe ont un certain tirant d'eau, et à faible profondeur, c'était pas possible d'avoir accès.

3230

Donc ça prend un minimum d'une cinquantaine de mètres d'eau pour pouvoir réaliser un levé sismique.

PAR LE PRÉSIDENT:

3235

Oui, monsieur Locat.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

3240 Pour reprendre la même question, j'aimerais ça savoir si ces secteurs-là, identifiés comme ayant des sédiments contaminés, sont des zones qui sont ciblées comme étant à être évitées de la part des pêcheurs, je pense à ceux des poissons de fond.

3245 Les secteurs où on sait qu'il y a des sédiments contaminés, est-ce que ce sont des zones qui sont recommandées à être évitées par les pêcheurs, ceux qui ont des outils qui vont sur le fond directement.

PAR MME SELMA PEREIRA:

Je peux pas, à ma connaissance, je pense pas qu'il y a...

3250 **PAR LE PRÉSIDENT:**

De mémoire, je crois qu'il y a une zone militaire, un ancien dépôt quelconque, militaire, je peux pas me souvenir à quelles fins il était, quelque part entre les Îles et Gaspé, donc est-ce qu'il y a des restrictions pour la pêche par exemple du poisson de fond dans ce secteur-là.

3255 Intuitivement, j'imaginerais que oui, mais si c'était possible de vérifier cette information-là.

PAR UN INTERVENANT:

3260 Qu'on appelle "Dumping zone".

PAR LE PRÉSIDENT:

3265 C'est ça, c'est le nom de l'endroit.

Alors si c'est possible de faire une petite vérification pour cet endroit spécifique là, ça nous donnerait un exemple des restrictions qui peuvent s'appliquer.

PAR MME SELMA PEREIRA:

3270 On va vérifier exactement.

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

3275 Peut-être revenir à monsieur Laliberté, la réponse que vous avez donnée, bon, c'est sûr, jusqu'à cinquante mètres (50 m), en deçà de cinquante mètres (50 m), on peut pas y aller, mais la question était plus sur l'onde de choc qui pourrait remettre en suspension des particules.

3280 Ça veut dire que selon vous, à cinquante mètres (50 m), il y a plus d'effet de remise en suspension, c'est ça que j'ai compris?

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

3285 Même en delà de ça. Il faut bien comprendre que le principe de fonctionnement du canon à air, c'est ni plus ni moins qu'une bulle d'air qui est relâchée dans l'eau et qui implose, c'est pas une explosion, il faut bien comprendre que c'est une implosion, donc la bulle d'air prend de l'expansion, mais ce qui crée l'onde de choc, c'est qu'elle implose sur elle-même.

3290 Donc l'effet à quelques mètres, il y en a plus. Donc à cinquante mètres (50 m), il y a absolument rien.

Il y a un effet, là, très très très près de la bulle d'air, si on veut, mais aussitôt qu'on quitte le rayon de la bulle d'air, il y a plus de dérangement, si on veut.

3295 Il y a un son, mais il y a pas de déplacement des particules.

PAR LE PRÉSIDENT:

3300 Madame Lajoie.

PAR MME CHRISTINE LAJOIE:

3305 Mon autre question est plus générale, c'est: Si les populations côtières sont en désaccord, et si elles jugent qu'elles ont plus à perdre qu'à gagner avec l'exploitation, est-ce que nous allons laisser Hydro-Québec faire l'exploration?

Est-ce qu'il y a de l'espoir que ça n'arrive pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

3310 Alors du côté du Comité, est-ce que c'est un aspect qui a été abordé, est-ce qu'il y a une position gouvernementale à cet effet-là, concernant les populations côtières, pas seulement les Îles mais disons l'ensemble du golfe.

3315 Est-ce qu'il y a des positions qui sont exprimées jusqu'à maintenant à ce sujet?

PAR M. ROBERT JOLY:

3320 Dans l'examen qui a été fait par le Comité d'experts, ce qui a été recommandé dans les solutions, c'est d'abord d'appliquer le principe de précaution et aussi de faire en sorte que la

conduite de ces activités-là se fasse pas au détriment des autres activités socioéconomiques, particulièrement la pêche et le tourisme.

3325 Donc il y a une recherche de mécanismes pour y arriver. Les mécanismes qui sont actuellement à la disposition du gouvernement du Québec sont ceux des mécanismes d'autorisation qu'on connaît et qui ont été délivrés jusqu'à maintenant, là on regarde aussi des mécanismes d'évaluation et d'autorisation environnementales qui n'existent pas.

3330 Alors c'est pour ça que le sujet sur la table, c'est pour ça qu'on l'examine, savoir est-ce que c'est nécessaire de le faire pour s'assurer que s'il fallait aller de l'avant avec ces projets-là, on doit mettre des mécanismes en place pour s'assurer qu'il y a pas d'impact sur les autres composantes du milieu et les autres activités socioéconomiques.

PAR LE PRÉSIDENT:

3335 Je comprends votre explication.

3340 Bien entendu, le mandat ici, de la présente Commission, porte sur les levés sismiques, faire des recommandations sur les levés sismiques, mais l'intention autrement dit du gouvernement, entre autres, c'est d'arriver à un régime d'autorisation global, non seulement pour les levés sismiques mais pour les phases subséquentes. C'est ça qu'on doit comprendre.

PAR M. ROBERT JOLY:

3345 Bien, je présume pas de l'intention, puisqu'il y a une consultation sur les possibilités qui s'offrent à nous. Il y en a quelques unes qui sont décrites dans le rapport du Comité d'experts, la question est de savoir, est-ce qu'on doit aller de l'avant ou pas avec cette solution-là. Et c'est en fonction des recommandations de la Commission que les décisions vont se prendre.

3350 Mais il y a divers moyens de faire l'évaluation de ces projets-là, on a décrit le processus fédéral par exemple qui en est un, mais du côté du Québec, il y en a pas, et on s'interroge à savoir, est-ce qu'on doit aller de l'avant en mettant un mécanisme quelconque d'autorisation.

PAR LE PRÉSIDENT:

3355 Très bien.

Oui, madame Lajoie.

3360 **PAR MME CHRISTINE LAJOIE:**

Mais c'est simplement, si des régions comme par exemple les Îles-de-la-Madeleine jugent et sont absolument certaines qu'elle ont beaucoup plus à perdre, s'il y a des emplois perdus avec

3365 la pêche, s'il y a exploitation, on va quand même dépenser de l'argent pour faire de l'exploration
sismique alors que les populations sont totalement en désaccord avec l'exploration.

PAR LE PRÉSIDENT:

3370 Pour l'instant, c'est une question qu'on n'a pas de réponse. Si on pense, actuellement, si
on prend la réponse de monsieur Joly, la logique, s'il y a une intention de faire des levés
sismiques, dans la logique des choses, il y aurait une intention d'aller plus loin, parce que c'est
interrelié, autrement dit, pour l'instant, c'est ce qu'on doit comprendre de la dynamique,
finalement.

3375 Donc on peut pas isoler les levés sismiques, oui, on peut faire des levés sismiques à des
fins géoscientifiques par exemple, notre connaissance fondamentale, mais généralement, il
semble que l'industrie en fait à des fins de recherches pétrolières et gazières.

3380 Donc pour l'instant, on ne peut pas effectivement dissocier les levés sismiques des autres
étapes, pour l'instant. C'est ce qu'on doit comprendre.

PAR MME CHRISTINE LAJOIE:

3385 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

3390 Alors nous allons mettre fin à la présente soirée.

3395 Comme j'ai mentionné tout à l'heure, j'ai ici des gens qui sont encore inscrits au registre,
nous allons reprendre à treize heures (13 h) demain et je vais appeler les gens selon l'ordre
d'inscription au registre.

3400 Je tiens à remercier tout le monde ici pour leur participation de ce soir, ainsi que les gens
qui nous ont écoutés via internet. Et je vous encourage aussi à poser des questions, à adresser
des questions par courriel à la Commission, et on pourra me glisser ces questions dans le
questionnement de la Commission, par exemple dans les séances de demain.

Alors bonne fin de soirée, à demain après-midi!

3405 SÉANCE AJOURNÉE AU 14 AVRIL 2004
À TREIZE HEURES (13 H)

3410

3415

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

3420

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.